

Rapport d'activité

2025



Animation Captages Prioritaires

Syndicat Départemental de l'Eau

Sommaire

Contexte ornaïs

4

- Qualité de l'eau potable : une politique préventive
- Le Syndicat départemental de l'eau
- Captages prioritaires « Grenelle » : objectifs et avancement
- Captages prioritaires « Conférence Environnementale » : objectifs et avancement

Actions réalisées

16

- Animation départementale
- Actions récurrentes
- Action transversale à plusieurs AAC
- AAC Sarceaux 1
- AAC de Sées
- AAC de Saint-Pierre du Regard
- AAC de la Laudière
- AAC de Landisacq 1
- AAC Chanu 1 – La Chapelle Biche 1
- AAC Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 & AAC Le Menil Ciboult 1 – Tinchebray 1
- AAC Egrenne-Varenne
- AAC de Pont de Couterne
- AAC de Saint-Hilaire le Châtel & AAC Dame-Marie 1

Contexte ornaïs

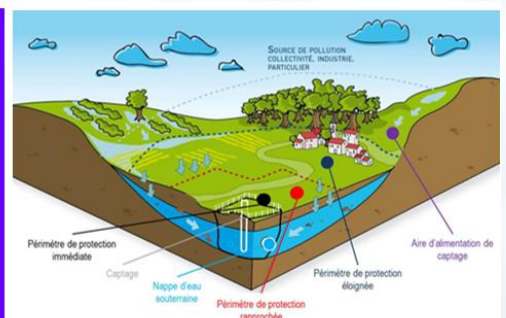
Qualité de l'eau potable : une politique préventive

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) modifie l'article L211-3 du Code de l'Environnement en indiquant dans son cinquième alinéa, qu'il sera nécessaire de délimiter « des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur [...] et y établir [...] un programme d'actions » visant à limiter les pollutions diffuses vers la ressource en eau.

Lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement, la préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution de l'eau potable a été identifiée comme un objectif particulièrement prioritaire. Une des actions retenues pour atteindre cet objectif (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009) est d'assurer la protection de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) les plus menacés par les pollutions diffuses. A l'échelle nationale, 507 captages ont alors été classés prioritaires en 2009. A la suite de la Conférence Environnementale, 500 autres captages prioritaires ont complété cette liste en 2015.

Aire d'Alimentation de Captage (AAC) et Périmètre de Protection de Captage (PPC) : deux dispositifs et des échelles d'action à ne pas confondre

Territoire d'action	Périmètre de Protection de Captage (PPC)	Aire d'Alimentation de Captage (AAC) Prioritaire
Objectifs	Lutte contre les pollutions ponctuelles et accidentelles	Lutte contre les pollutions diffuses
Surface concernée	3 types de périmètres : ○ Périmètre de Protection Immédiate (PPI) ○ Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) ○ Périmètre de Protection Eloignée (PPE)	Surface pour laquelle chaque goutte d'eau reçue au sol se retrouve dans le captage ○ Prise d'eau de surface = bassin versant superficiel ○ Forage, Source, Puits = bassin d'alimentation par infiltration
Dispositif	Relève du Code de la Santé Publique, l'Agence Régionale de Santé est garante de son respect et concerne tous les captages AEP La procédure est réglementaire et repose sur des prescriptions d'un arrêté préfectoral Déclarant d'Utilité Publique (DUP) l'instauration des PPC Indemnisation pour les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.	Relève de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et s'applique aux captages classés prioritaires Mise en place d'un programme d'action visant à améliorer la qualité des eaux brutes captées, basée sur le volontariat des acteurs A l'issue : Problèmes résolus ou nouvelle programmations . En absence de mobilisation, classement possible en ZSCE par l'Etat



Dans l'Orne :

- ✓ 6 AAC classées prioritaires par le Grenelle de l'Environnement (2009)
- ✓ 5 AAC classés prioritaires par la Conférence Environnementale (2015)



Classement prioritaire des captages d'eau potable

Normes de potabilité eaux distribuées :

Pour rappel, le Code de la Santé Publique fixe des normes de qualité pour les eaux distribuées dans le cadre l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la population humaine :

Pesticides :

- Concentration maximale de 0,10 µg/L pour chaque substance et métabolite pertinent pris individuellement (à l'exception de l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et de l'heptachloroépoxyde pour lesquels la limite a été fixée à 0,03 µg/L),
- Concentration maximale de 0,50 µg/L pour le total des substances mesurées.

Nitrates : Concentration maximale de 50 mg/L.

Réglementation

- **2000 : Art. 7 - Directive Cadre sur l'Eau (DCE) :** reconnaissance de l'enjeu de reconquête de qualité d'eau des captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour réduire les traitements de l'eau prélevée et lutter contre la détérioration de la qualité de la ressource.
- **2006 : Art. 21 - Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) :** nécessaire mise en œuvre de programme d'actions préventives dans les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) « d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur ».
- **2008 : Grenelle de l'environnement :** classement prioritaire du captage de la Laudière en raison des concentrations élevées en molécules pesticides mesurées dans l'eau captée, et de leur caractère stratégique pour l'AEP.

Les critères utilisés pour désigner les ouvrages classés prioritaires sont multiples :

- **Qualité de la ressource (eau brute) :**
 - Concentration en nitrates supérieure à 40 mg/L ;
 - Concentration en pesticides -pris individuellement- supérieure à 0.08 µg/L.
- **Caractère stratégique de la ressource** en raison de l'absence de ressource en eau de substitution possible, de l'ampleur de la population desservie, ou encore des aménagements futurs envisagés...
- **Opportunité d'action** compte tenu de l'absence de plan d'action d'ores et déjà lancé sur la masse d'eau dégradée, ou encore des capacités et du caractère fédérateur des collectivités maître d'ouvrage présentes sur les aires d'alimentation pour lancer la démarche de protection.

17 captages identifiés prioritaires dans l'Orne

Dans l'Orne, 17 captages ont été définis comme prioritaires. Il s'agit de captages aux problématiques différentes, nitrates et/ou pesticides. Ces captages sont majoritairement situés sur l'Ouest du département.

Dans un premier temps, en 2008, le Grenelle de l'Environnement a classé prioritaires les points de captages ornaix présentés au tableau 1 et à la figure 1. Dans un deuxième temps et suite à la Conférence Environnementale, de nouveaux captages prioritaires ont été classés en 2015 (cf. tableau 2 et figure 1).

11 Aires d’Alimentation de Captages (AAC) prioritaires sur le département :

- 💧 Bassin Seine-Normandie : 5 souterraines et 2 superficielles
- 💧 Bassin Loire-Bretagne : 2 souterraines et 2 superficielles

AAC	Captage	Commune	Bassin	Type d’eau	Code BBS	Nouveau code BSS	Code Sise -Eaux
AAC des forages de l’Être	Forages de l’Être F1 et F2	Saint-Pierre du Regard	SN	ES0	01756X0010/F1	BSS000MPUB	061000872
					01756X0011/F2	BSS000PUC	061000873
AAC des forages de Sées	Forage des Ormeaux	Sées	SN	ES0	02136X0004/1	BSS000REJB	061000092
	Forage de la route de Rouen	Sées	SN	ES0	02136X0001/F	BSS000REHY	061000091
	Forage de la Luzerne	Sées	SN	ES0	02137X0011/S1	BSS000RELS	061000697
AAC de la Laudière	Prise d’eau de la Laudière	Pointel	SN	ESU	02121X0019/HY	BSS000RDGW	061000057
AAC des sources de Contre bas du bourg de Saint-Hilaire	Sources de Contre-bas du bourg	Saint-Hilaire le Châtel	LB	ES0	02522X0003/S1	BSS000TTHA	061001562
AAC de Pont de Couterne	Prise d’eau de Couterne	Couterne	LB	ESU	02498X0001/HY	BSS000TSBR	061000121
AAC du bassin Egrenne-Varenne	Prise d’eau de la Noë Verte	Beauchêne	LB	ESU	02108X0013/HY	BSS000RCUV	061000043
	Prise d’eau du Moulin d’Auvilliers	Saint Bomer les Forges	LB	ESU	02116X0001/HY	BSS000RDBZ	061000053
	Prise d’eau de la Mangéantière	Haute Chapelle	LB	ESU	02115X0015/F	BSS000RDBS	061001551



AAC	Captage	Commune	Bassin	Type d'eau	Code BBS	Nouveau code BSS	Code Sise -Eaux
AAC du bassin Egrenne-Varenne	Prise d'eau des Tanneries (abandonnée remplacé par*)	Domfront	LB	ESU	02491X0008/HY	BSS000TRUC	061000117
	Prise d'eau de la Douétée (abandonné remplacé par*)	Torchamp	LB	ESU	02491X0009/HY	BSS000TRUD	061000118
	*Prise d'eau de la Moujonnière Egrenne	Saint Mars d'Egrenne	LB	ESU	?	?	061002036
	*Prise d'eau de la Moujonnière Varenne	Saint Mars d'Egrenne	LB	ESU	?	?	061003306

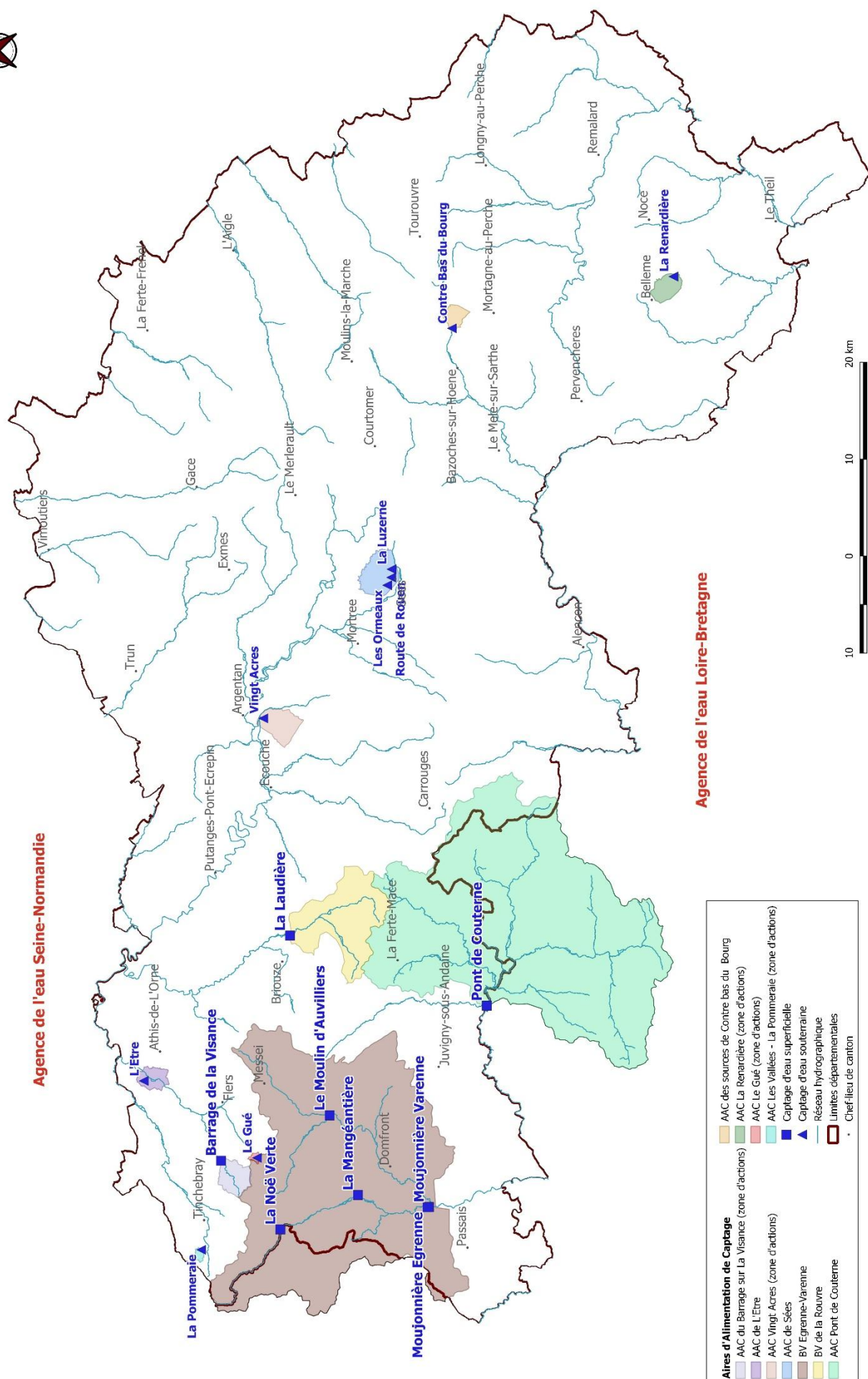
Tableau 1 : Captages prioritaires ornaïs (Grenelle)

AAC	Captage	Commune	Bassin	Type d'eau	Code BBS	Nouveau code BSS	Code Sise -Eaux
AAC Dame-Marie 1	Sources de la Renardière	Dame-Marie	LB	ESO	02883X0010/C1	BSS000VXYM	061000193
AAC Chanu 1 - La Chapelle Biche1	Source Le Gué	La Chapelle-Biche	SN	ESO	02111X0018/C2	BSS000RCWE	061000047
AAC Ménil-Ciboult 1 - Tincebray 1	Source Les Vallées S2	Menil-Ciboult Tincebray	SN	ESO	02104X0035/C2	BSS0000RCLB	061000041
AAC Landisacq 1	Barrage de la Visance	Landisacq	SN	ESU Plan d'eau	02111X0019/HY	BSS000RCWF	061000048
AAC Sarceaux 1	Forage de Vingt-Acres ZI	Sarceaux	SN	ESO	02124X0014/F	BSS000RDMM	061000067

Tableau 2 : Captages prioritaires ornaïs (Conférence environnementale)

Aires d'Alimentation de Captages prioritaires de l'Orne

Agence de l'eau Seine-Normandie



05/09/2025

Figure 1 : Captages prioritaires ornaux



Le Syndicat Départemental de l'Eau

Partenariat départemental

Afin d'assurer la cohérence des actions auprès des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable dans l'Orne, le comité syndical du SDE lui a attribué dès 2012, la maîtrise d'ouvrage des démarches « AAC prioritaire » du département.

Pour l'animation de ces démarches, le SDE est alors l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires institutionnels, financiers, techniques, collectivités ou autres maîtres d'ouvrages dont les projets répondent à des enjeux croisés avec ceux de la réduction des transferts diffus vers la ressource en eau (préservation des milieux aquatiques, maintien et restructuration du bocage, mise en place de circuits-courts de valorisation agricole, lutte contre l'érosion, protection de la biodiversité).

Sur chaque AAC est un Comité de Pilotage (COPIL) est mis en place. La figure 2 présente sa composition et les rôles de ses membres. Celui-ci aura pour but de suivre le bon déroulement du projet dans le respect des objectifs à atteindre. Ses réunions ont pour but de favoriser les échanges entre les différents intervenants au projet pour en assurer la réussite, à chacune des étapes et notamment pour :

- La déclinaison des objectifs en moyens à déployer pour les atteindre ;
- La planification des actions et le choix des indicateurs de suivi ;
- Le suivi technique, budgétaire et de l'avancement ;
- La proposition d'actions correctives en cas de non-atteinte des objectifs ou du mauvais déroulement d'une étape.

Même si chacune des aires d'alimentation de captage classé prioritaire doit faire l'objet d'une animation locale, la multiplication des échanges avec l'ensemble des partenaires doit permettre d'aboutir à une mise en commun de connaissances et de moyens pour accentuer le partenariat à une échelle plus étendue qu'une AAC. Les expériences mises en œuvre sur l'un de ces territoires doivent bénéficier aux autres et nourrir les références techniques et méthodologiques capitalisés dans le département.

En 2012, un comité de pilotage départemental a été institué. Il est présidé par le SDE et se compose des acteurs suivants :

- Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie
- Direction Régionale de l'Environnement, Agriculture et du Logement Normandie
- Direction départementale des territoires de l'Orne
- Agence Régionale de Santé Normandie - Orne
- Conseils Départementaux de l'Orne et de la Mayenne
- Association Bio en Normandie
- Chambre d'Agriculture de la Mayenne
- Chambre d'Agriculture Normandie
- Réseau des CIVAM Normands
- SAGE Mayenne
- Syndicat du Bassin de la Sarthe
- Office Française de la Biodiversité - Orne

D'abord pour définir les objectifs de qualité d'eau à atteindre aux différents captages classés en 2009 puis 2015, fixer les lignes directrices des actions à mener et suivre leur avancement ; aujourd'hui **cette instance de concertation et de dialogue peut être un outil pour prioriser les objectifs opérationnels à engager à l'échelle du département, localiser les secteurs de plus forts enjeux et faire émerger des projets communs à plusieurs maîtres d'ouvrage.**



Figure 2 : Composition du COPIL local « Captage prioritaire » et rôles de ses membres

Démarche d'animation

Pour rappel, le classement « prioritaire » d'un captage impose la mise en place d'un programme d'actions pour diminuer les pollutions diffuses détectées dans la ressource en eau prélevée. L'adhésion au programme est basée sur le volontariat et s'adresse à l'ensemble des acteurs (collectivités, particuliers, industriels, agricoles) présents sur le territoire, émetteurs de polluants diffus (nitrates, pesticides et leurs métabolites) ou pouvant prendre part à des projets préventifs. Au vu du caractère rural du département de l'Orne, le monde agricole est un acteur majeur du dispositif. La méthodologie suivie par le SDE pour faire émerger au niveau



de chaque AAC une dynamique locale est présentée à la figure 3.

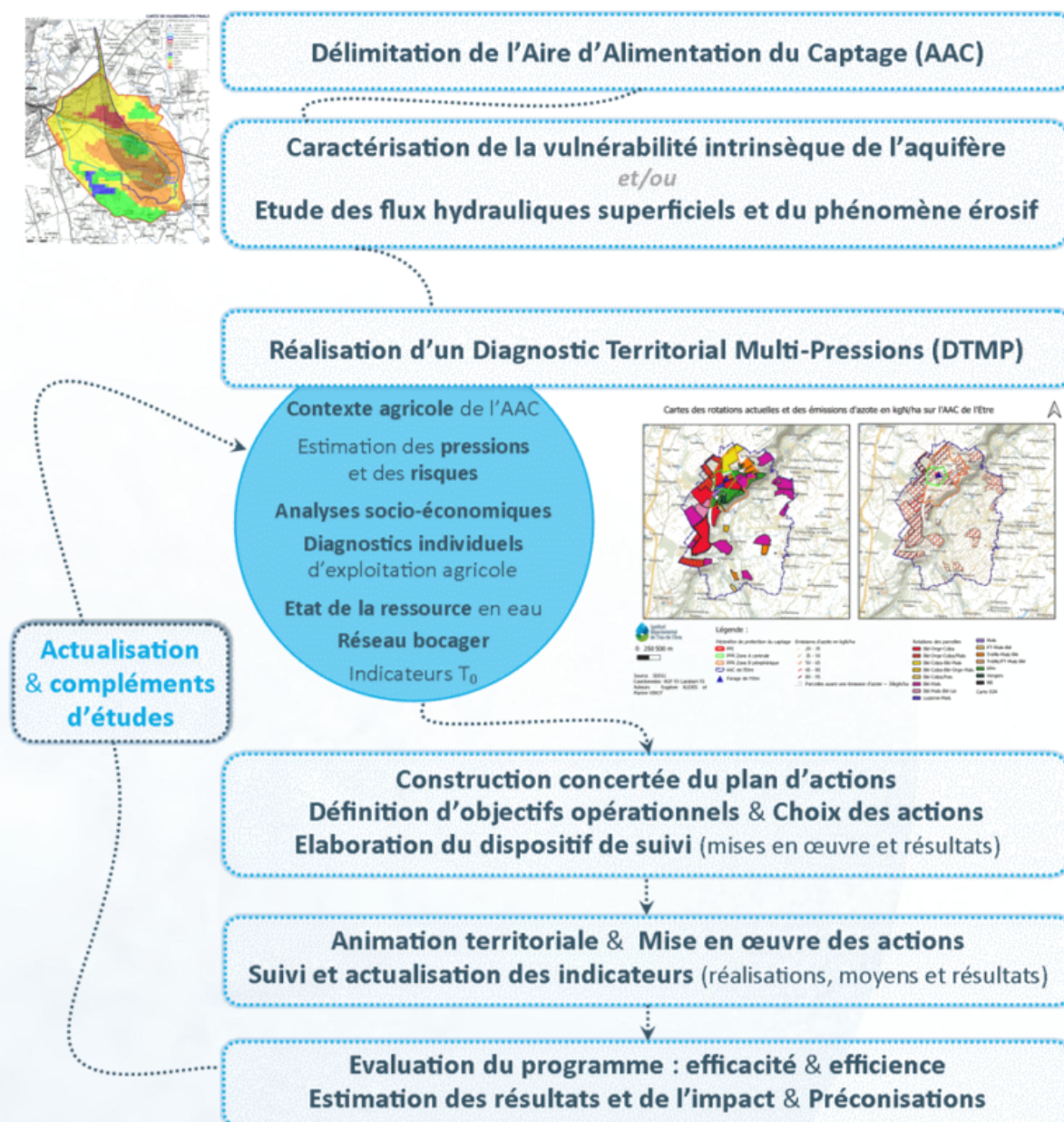


Figure 3 : Méthodologie de mise en œuvre de la démarche « captage prioritaire »

La mise en œuvre d'un programme d'actions préventives visant à limiter les pollutions diffuses au captage destiné à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la population nécessite un portage politique fort, capable de mobiliser chaque partie prenante dans les mises en œuvre opérationnelles.

La sensibilisation efficace des agriculteurs de l'AAC -associée à la mobilisation des partenaires de la démarche au sein du COPIL- doit permettre la mise en place d'actions concrètes pour réduire la pression polluante qui s'exerce sur le captage d'eau.

Selon les problématiques principales du captage et les premiers échanges avec les agriculteurs

et les partenaires, il s'agira de proposer un accompagnement technique agricole adapté à la diminution des risques de transferts de polluants diffus dans l'eau prélevée. Celui-ci doit s'axer autour de la formation collective d'un groupe d'agriculteurs et la mise en place d'essais techniques au sein de l'AAC.

Organisation de la cellule d'animation du SDE 61

En 2025, l'équipe est composée de 2 animateurs : Marine VINOT et Jean-Luc DELETRE. Jean-Luc DELETRE dispose d'un contrat à temps partiel (80%). Maïwenn DESCHAMPS occupe le poste de technicienne MAEC.

M. VINOT	J.-L. DELETRE	M. DESCHAMPS	Secrétariat SIG	TOTAL
1	0.8	1	0,5	3.3

Tableau 3a : Répartition des ETP 2025

Agence de l'Eau Seine-Normandie :

AAC	AAC de l'Étre	AAC de Sées	AAC de La Laudière	AAC Sarceaux 1	AAC Landisacq 1	AAC Chanu 1 - La Chapelle Biche 1	AAC Le Mesnil Ciboult 1 - Tinchebray 1	Coordination départementale et formation équipe	TOTAL
ETP annuel	0,08	0,24	0,22	0.33	0,35	0,07	0,01	0,1	1.4
Animateur référent	Marine VINOT (0,03 ETP) Maïwenn DESCHAMPS (0,05 ETP)	Marine VINOT (0,09 ETP) Maïwenn DESCHAMPS (0,05 ETP) Jean-Luc DELETRE (0,1 ETP)	Marine VINOT (0,2 ETP) Maïwenn DESCHAMPS (0,02 ETP)	Jean-Luc DELETRE (0,3 ETP) Maïwenn DESCHAMPS (0,03 ETP)	Maïwenn DESCHAMPS (0,3 ETP) Marine VINOT (0,05 ETP)	Maïwenn DESCHAMPS (0,05 ETP) Marine VINOT (0,02 ETP)	Marine VINOT (0,01 ETP)	Marine VINOT (0,1 ETP)	

Tableau 3b : Répartition des ETP 2025 (hors secrétariat SIG) par AAC sur le territoire Seine-Normandie

Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

AAC	AAC de Saint-Hilaire le Châtel	AAC de Pont de Couterne	AAC Egrenne-Varenne	AAC Dame Marie 1	Coordination départementale et formation équipe	TOTAL
ETP annuel	0,03	0,65	0,6	0,02	0,1	1.4
Animateur référent	Marine VINOT (0,03 ETP)	Maïwenn DESCHAMPS (0,2 ETP) Jean-Luc DELETRE (0,38 ETP) Marine VINOT (0,07 ETP)	Marine VINOT (0,3 ETP) Maïwenn DESCHAMPS (0,3 ETP)	Jean-Luc DELETRE (0,02 ETP)	Marine VINOT (0,1 ETP)	

Tableau 3c : Répartition des ETP 2025 (hors secrétariat SIG) par AAC sur le territoire Loire-Bretagne



Captages prioritaires (2009) « Grenelle »

Objectifs de qualité d'eau

Un programme d'actions départemental a été rédigé en concertation avec les acteurs du département. Celui-ci avait pour objectif de définir pour les AAC « Grenelle 2008 » : les grandes orientations d'actions et objectifs de qualité d'eau par captage.

	Enjeu « Nitrates »	Enjeu « Produits phytosanitaires »
Forages de Sées	80 % des concentrations inférieures à 35 mg/L et 100 % inférieures à 50 mg/L	100 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/L et 100% des sommes des concentrations inférieures à 0,5 µg/L
Forages de l'Etre	70 % des concentrations inférieures à 40 mg/L et 100 % inférieures à 50 mg/L	100 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/L et 100% des sommes des concentrations inférieures à 0,5 µg/L
La Laudière	75 % des concentrations inférieures à 35 mg/L et 100 % inférieures à 40 mg/L	90 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/L et 100% des sommes des concentrations inférieures à 0,5 µg/L
Sources de Saint-Hilaire-le-Châtel	80 % des concentrations inférieures à 40 mg/L et 100 % inférieures à 50 mg/L	100 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/L et 100% des sommes des concentrations inférieures à 0,5 µg/L
Pont de Couterne	Stabiliser les concentrations autour de 25 mg/l, aucun dépassement de la norme des 50 mg/L	AMPA : Sous réserve de la mise en place d'actions par l'industriel, tendre vers 50 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/L Autres pesticides : 90% des concentrations inférieures à 0,1 µg/l et 100% des sommes de concentrations inférieures à 0,5 µg/L
Egrenne-Varenne	Egrenne : Concentrations maximales inférieures à 40 mg/L, la valeur cible étant fixée à 30 mg/L Varenne : Concentrations maximales inférieures à 30 mg/L, la valeur cible étant fixée à 25 mg/L	90 % des concentrations inférieures à 0,1 µg/L et 100% des sommes des concentrations inférieures à 0,5 µg/L

Tableau 4 : Objectifs de qualité d'eau à atteindre pour les captages prioritaires « Grenelle »

Avancement

Le tableau 5 présente l'avancement des démarches locales pour ces six AAC prioritaires et les réalisations majeures de 2025.

	Etudes conduites	Programme d'actions	Autres actions
<u>Forages de Sées</u> 1400ha dont 1100ha de SAU – 33 expl	DTPA : Septembre 2014	Validé : Février 2016 Évalué : Mai 2022 2 ^e programme validé : Avril 2026	Campagne MAEC 2023 1 ^e campagne d'engagement PSE : 2026
<u>Forages de l'Être</u> 520ha dont 380ha de SAU – 18 expl	DTPA : Avril 2014 Estimation des émissions d'azote : Juin 2024	Validé : Mars 2016 Évalué : Mai 2022 2 ^e programme à valider	Campagnes MAEC 2023 à 2026 et accompagnement technique Préparation d'une campagne d'analyse de bentazone dans les puits particuliers
<u>Sources de Saint-Hilaire-le-Châtel</u> 450ha dont	DTPA : Juillet 2014 Etude agro-pédologique : Nov 2016 Actualisation des diagnostics individuels agricoles : 2026	Validé : Avril 2016 Évalué : Mai 2022 2 ^{ème} programme validé dans le CTEau Sarthe Amont 2024-2026 : Octobre 2023	Contrat Territorial (CT) signé : Juin 2016 2 ^{ème} CT signé : 2022 Estimation des émissions d'azote parcellaires 2015-2020 (en cours)
<u>La Laudière</u> 6200ha dont 4650ha de SAU – 98 expl	DTPA : Avril 2014 Etude des rejets de drains agricoles entre 2016 et 2018 Vulnérabilité à l'érosion actualisée en 2024	Validé : Mars 2019 Évalué : Janvier 2025 2 ^e programme à valider : prévu pour Juillet 2026	Campagnes MAEC 2023 à 2026 Identification des rencontres des fermes à transmettre : 2025 Sensibilisation des structures de conseil agricole (2021-2026) - Projet de Charte Conseil rédigé
<u>Pont de Couterne</u> 53 500 ha	DTPA : Février 2016 Contribution à l'étude « Erosion » du CD53, dans les sous-bassins de l'Aisne et de l'Anglaise : 2022 Identification du parcellaire vulnérable à l'érosion dans le sous-bassin de la Gourbe : 2026	Volet industriel et collectivité validé (Nov. 2016) Volet agricole validé (Sept. 2019)	Contrat Territorial (CT) signé : Octobre 2015 ; et évalué en 2020 2 ^{ème} CT signé : 2022 ; et évalué en 2026 Charte conseil agricole signée : 09/12/2021 Campagnes MAEC 2023 à 2026 et accompagnement technique
<u>Egrenne-Varenne</u> 48 600 ha	Suivi de l'AMPA en sortie de six STEP collectives : 2016-2017 Contribution à l'étude « Erosion » du CD53, dans le sous-bassin du Pont Barrabé : 2025 Identification du parcellaire vulnérable à l'érosion dans le sous-bassin de Moulin d'Auvilliers : 2026	Programme d'actions validé par la DDT et l'AELB en décembre 2019 Participation à la démarche Global'BAC porté par la CAN dans le sous-bassin de la Noë Verte	Campagnes MAEC 2023 à 2026 accompagnement technique Contrat Territorial (CT) signé : 2022 ; et évalué en 2026 Réponse à l'AAP OFB « Territoires de convergence Natura 2000 et eau » avec le CPIE des Collines Normandes

Tableau 5 : Avancement des démarches dans les AAC « Grenelle »



Captages prioritaires (2015) « Conférence Environnementale »

Objectifs de qualité d'eau

En janvier 2019, le COPIL départemental a aussi validé les objectifs de qualité d'eau à atteindre pour les eaux brutes prélevées aux cinq captages prioritaires concernés (cf. tableau 6).

	Nitrates	Somme des concentrations de substances actives dans un prélèvement	Concentration par substance active
Eau brute	90% des mesures annuelles < 40mg/L	Moyenne glissante sur 6 ans < 0,4 µg/L	Moyenne glissante sur 6 ans < 0,08 µg/L

Tableau 6 : Objectifs de qualité d'eau aux captages classés prioritaires en 2015

Avancement

Le tableau 7 présente l'avancement des démarches locales pour ces cinq AAC prioritaires et les réalisations majeures de 2025.

	Etudes conduites	Programme d'actions	Autres actions
<u>Forage de Vingt-Acres (Sarceaux)</u> 1106ha dont 928ha de SAU - 32 expl	Etude de vulnérabilité : Mars 2021 DTPEA : Décembre 2021	Validé : Juin 2022	Campagne MAEC 2023 Accompagnement de la stratégie foncière : 1 ^e acquisition validée en 2025, BRE signé en 2026 1^e campagne d'engagement PSE : 2026
<u>Dame-Marie</u> 651 ha	Etude de vulnérabilité : Mars 2021 Etude agro-pédologique : 2021-2022 Diagnostics individuels agricoles : 2026	Programme d'actions à valider : prévu pour Novembre 2026	Participation au COPIL CT Huisne 2022-2024
<u>Chanu-La Chapelle Biche (Le Gué)</u> 93 ha dont 92ha de SAU - 4 expl	Etude de vulnérabilité : Août 2019 Diagnostics individuels d'exploitation (2024-2025) : 4/4	COPIL de lancement : Juin 2020 Démarche mutualisée avec l'AAC de Landisacq	Campagnes MAEC 2023 à 2026 Un essai technique suivi
<u>Menil-Ciboult - Tinchebray (Vallée-Pommerai)</u> 98ha dont 88ha de SAU - 7 expl	Etude de vulnérabilité : Août 2019	Programme d'actions dans le cadre de la dérogation aux normes de potabilité (Juin 2022)	DUP des périmètres de protection (27/12/2022) Campagnes MAEC 2023 à 2026
<u>Landisacq</u> 958ha dont 748ha de SAU - 22 expl	Dynamique d'eutrophisation (Flers Agglo) Diagnostics individuels d'exploitation (2024) : 16/22	Validé : Juin 2024	DUP des périmètres de protection (14/04/2022) Campagnes MAEC 2023 à 2026 accompagnement technique

Tableau 7 : Avancement des démarches dans les AAC « Conférence Environnementale »

Actions réalisées

Animation départementale - AESN et AELB

Formations des élus du SDE à la protection de la ressource vis-à-vis des polluants diffus

Contexte

En 2024, le SDE a fêté ses 30 ans d'existence. Dans ce cadre, le 11 septembre 2024, une présentation de la démarche de protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses a été proposée aux élus membres du SDE.

Aussi, des ateliers participatifs ont été animés par les agents du SDE pour recueillir le positionnement des élus membres face à cet enjeu et aux différents outils à leur disposition. Le résultat de ces ateliers doit permettre à la Direction du SDE de définir des thématiques spécifiques au sujet desquelles l'équipe « Captages prioritaires » devra construire des formations à destination des élus.

Travail réalisé

Parmi les enjeux relevés, former les élus et personnels techniques des collectivités membres du SDE, qu'elles soient PRPDE concernées par un captage prioritaire ou non, aux obligations en termes de qualité d'eau destinée à l'AEP dans un contexte de formalisation des PGSSE ressource attendu pour le 01/07/2027 est apparu essentiel.

En 2025, la responsable de l'équipe captage prioritaire a donc conçu un module de formation pour améliorer les connaissances de bases des collectivités membres du SDE et dresser un tour d'horizon des situations individuelles. Ce support est à l'annexe 1.

L'ordre du jour était :

- Potabilisation de l'eau : un enjeu de santé publique
- Suivi sanitaire de l'eau potable
- Eau potable et exigences de qualité
- Zoom sur quelques paramètres contrôlés
- Protection de la ressource en eau et introduction au PGSSE
- Dérogation aux normes de qualité
- Paramètres non réglementés sur lesquels des recherches sont menées.

3 journées de formation ont été dispensées :

- Mardi 03/06/2025, à la salle du Lac de La Ferrière aux étangs
- Mardi 17/06/2025, à la salle des fêtes de Moulins la marche
- Mercredi 18/06/2025, dans les locaux de la communauté de communes Terres d'Argentan à Argentan

Indicateurs

Réunion cadrage Animatrice/Direction : 20/02/2025

Présence :

- La Ferrière aux Etangs : 7 participants pour 6 collectivités
- Moulins la marche : 8 participants pour 5 collectivités
- Argentan : 9 participants pour 4 collectivités

Note d'évaluation de la formation par les participants : 9.5/10

En 2026, cette formation sera de nouveau proposée aux nouvelles équipes élues et techniques. Il sera également possible de s'inscrire à un nouveau module pratique à construire « PGSSE Ressource »



Participation à la journée de formation – Mission PERPET (CIVAM)

Contexte

Dans le cadre de l'animation, l'équipe du SDE est confrontée à de nombreuses reprises à des situations où les exploitations agricoles aimeraient restaurer ou même détruire certaines de ses prairies permanentes.

Description de l'action

Deux animateurs ont participé à une journée de découverte de l'outil « Mission PERPET - Comment bien faire vieillir ses prairies » développé par le Réseau des CIVAM pour acquérir davantage de compétences sur le sujet, notamment en termes de reconnaissance végétale.

Cette journée fut également l'occasion d'échanger entre animateurs normands.



Contribution au réseau Ornaïs de la Transmission agricole

Contexte

Dans le cadre du financement AESN 2025, le Réseau des CIVAM Normands souhaitait mettre en place une action Porte à porte Transmissibilité sur les AAC. A cet effet, le SDE61 a été contacté en juillet 2025 pour établir un listing d'agriculteurs en âge de transmettre ou proches de la retraite afin de les informer de l'action (par courrier) puis de mettre en place le porte à porte pour échanger sur la transmission de leur ferme.

Description de l'action

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau dans les aires d'alimentation de captages prioritaires, le SDE61 a donc répondu positivement à la sollicitation du Réseau des CIVAM Normands. Son objectif est de pérenniser le résultat de ses actions au-delà de la transmission des exploitations, notamment : maintenir les fermes fortement herbagères ou en Agriculture Biologique, avoir une continuité des bonnes pratiques mises en place, une poursuite de l'entretien et de l'usage des dispositifs créés sur le territoire.

Travail réalisé

Ainsi 11 agriculteurs de plus de 58 ans (dont 50% a plus de 61 ans) engagés en MAEC HBV3, HBV2 ou CPRA et répondant aux enjeux de qualité de l'eau (nitrates, produits phytosanitaires, érosion) par le maintien de leurs bonnes pratiques ou l'évolution vers plus de prairies qui sont à la fois bas niveau d'intrant et antiérosives ; et 20 agriculteurs de plus de 58 ans de l'AAC de la Laudière ont été identifiés par la responsable d'équipe captages prioritaires, animatrice pour l'AAC de la Laudière, et la technicienne MAEC/agricole du SDE.

En parallèle de cette action mise en œuvre en 2025, d'abord dans l'AAC de la Laudière et décrite dans la partie de ce rapport correspondante, le SDE61 a participé à plusieurs réunions d'échanges départementales ou régionales sur le sujet de l'Installation et de la Transmission. En effet, la démarche engagée a mis en évidence la nécessité de rencontrer les nouveaux agriculteurs le plus tôt possible dans leur parcours d'installation et ce, afin de les sensibiliser aux enjeux de qualité d'eau exercé dans les AAC pour qu'ils y adaptent au mieux leur pratiques techniques dès le départ.

La technicienne agricole/MAEC du SDE a donc participé aux réunions suivantes :

- Le 01/10/2025, à Argentan : Séminaire sur le repérage des fermes à transmettre en

Normandie organisé par Alter'fixe pour anticiper la constitution d'une Commission locale de la Transmission dans l'Orne et dont le compte-rendu est en annexe 2. L'invitation à cet événement a fait suite à une rencontre par la technicienne agricole avec les membres d'Alter'fixe à un café installation-transmission organisé par le CIVAM où elle était présente pour mettre en avant les enjeux de qualité de l'eau auprès des futurs agriculteurs

- Le 26/11/2025, à Argentan : Réunion « Transmission et foncier » coorganisée par Terre de Liens et le Civam à destination des animateurs Captages Prioritaires des collectivités
- Le 15/12/2025 : Webinaire « Fermes difficilement transmissibles » (Terre de Liens)

Ces rencontres ont initié un travail de communication partenariale auprès des cédants et repreneurs qui se poursuit en 2026 avec la production de documents diffusables.

Participation aux travaux d'élaboration du PDM 2028-2033 Seine-Normandie

Contexte

Suite à l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau et des pressions significatives, le SDAGE Seine-Normandie révisé son programme de mesures pour la période 2028-2033.

Description de l'action

la responsable d'équipe captages prioritaires et la technicienne MAEC/agricoles du SDE ont répondu aux différentes demandes formulées par l'AESN et la DREAL Normandie.

Travail réalisé

- 26/09/2026 : Participation au webinaire de présentation de la méthodologie
- 04/12/2026 : Participations aux deux discussions territoriales « UH Orne amont » et « UH Orne Moyenne »
- Contribution au tableur partagé en ligne par l'AESN sur le volet « actions pollutions diffuses »



Actions récurrentes – AESN et AELB

Suivi analytique de la qualité de l'eau

Prélèvements et analyses annuels

Description

Il s'agit d'une action récurrente et transversale, initiée en septembre 2011. Le suivi analytique de la qualité de l'eau mené par le SDE se répartit en 3 catégories :

- **Captages d'eau souterraine** : Suivi trimestriel des concentrations en nitrates, pesticides et métabolites - *Forages de Séés, Forages de Saint-Pierre du Regard, Sources de Contre bas du bourg de Saint-Hilaire le Châtel, Sources Pommeraie-Vallées, Sources Le Gué-Pont Herbout, Sources de la Renardière.*
- **Captage d'eau souterraine** : Suivi mensuel des concentrations en nitrates et phosphore et suivi trimestriel des pesticides et métabolites - *Forage de Vingt-Acres*
- **Captages d'eau superficielle** : Suivi mensuel ou bimestriel des concentrations en nitrates, phosphore, pesticides et métabolites - *5 points de suivi pour l'AAC de la Laudière, 7 points de suivi pour l'AAC de Pont de Couterne, 12 points de suivi pour l'AAC Egrenne-Varenne, 4 points de suivi pour l'AAC Landisacq1.*

Le planning des prélèvements est aléatoire. La mise en œuvre de ce suivi a un triple objectif :

- Identifier, pour les AAC superficielles, les sous-bassins versants les plus contributeurs aux pollutions diffuses afin d'y prioriser les actions ;
- Identifier les origines de la pollution afin de mettre en place des actions réellement efficaces : Collectivités, Particuliers, Industriels et Agriculteurs ;
- Suivre les actions menées et leur efficacité.

Travail réalisé

Pour cette action, le travail réalisé a consisté en :

- La synthèse de l'ensemble des données qualités collectées ;
- L'exploitation des données : Graphiques, Cartographies ;
- La rédaction des bilans annuels 2025 par AAC (cf. annexes 3) et leur bancarisation.

Coût du suivi analytique de la qualité des eaux brutes dans les AAC prioritaires en 2025

Forages de Séés (1 400 ha)	8 080.40 € TTC
Forages de Saint-Pierre du Regard (520 ha)	2 821.96 € TTC
La Laudière (6 200 ha)	40 016.58 € TTC
Sources du Contre-bas du Bourg (450 ha)	2 789.78 € TTC
Pont de Couterne (53 500 ha)	38 043.41 € TTC
Egrenne-Varenne (48 600 ha)	69 549.26 € TTC
Dame-Marie 1 (651 ha)	5 435.02 € TTC
Chanu 1 - La Chapelle Biche 1 (93 ha)	5 364.68 € TTC
Ménil-Ciboult 1 - Tinchebray 1 (98 ha)	2 658.17 € TTC
Landisacq 1 (930 ha)	32 698.51 € TTC
Sarceaux 1 (1 106 ha)	1 751.90 € TTC

Renouvellement du marché public de prélèvements et d'analyses d'eaux brutes

Description

Dans l'objectif d'assurer la continuité du suivi analytique, la responsable d'équipe « captages prioritaires » a établi le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour renouveler le marché public de prélèvements et d'analyses sur les eaux brutes et a engagé la procédure de passation du dossier.

Travail réalisé

Le travail de rédaction du DCE comprend la préparation :

- du Règlement de Consultation (RC) des offres ;
- du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) non contractuel ;
- et de l'Acte d'engagement (ATTRI1).

La responsable d'équipe captages prioritaires a également été en charge du suivi de la procédure de passation, de la préparation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'ouverture des plis reçus, de l'analyse des candidatures et des offres, de la préparation de la CAO d'analyses des offres ainsi que du bureau syndical d'attribution de l'offre.

Elle a également commencé la rédaction du rapport de présentation du marché (achevé en 2026) (cf. Annexe 4).

Indicateurs

Nouveau marché de prélèvements et d'analyses d'eau brute attribué et notifié au 01/04/2026.

Contribution au développement de Seqoya et bancarisation des données 2024-2025

Contexte

Depuis la fin d'année 2020, le SDE a engagé le développement d'une interface de gestion de données en partenariat avec l'entreprise Aquasys. Cet outil dispose de différents modules tels que : Qualité, Piézométrie, Hydrométrie, Pluviométrie, Production, etc.

Description

Les données collectées dans le cadre du suivi analytique de la qualité des eaux brutes prélevées aux captages classés prioritaires sont intégrées dans le module « Qualité » et valorisées dans le module « Captage ». Le paramétrage de ce dernier module doit permettre le calcul automatisé d'indicateurs qualitatifs utilisés par l'équipe « Captages Prioritaires ». Seqoya permet aussi l'export de fichiers quesout.xml et quesu.xml, bancarisables sur les sites web publics Ades et Naïades.

Travail réalisé

En 2025, la responsable de l'équipe captages prioritaires a dressé les besoins en développement de l'application pour la production des indicateurs nécessaires à la mission d'animation, la génération des graphiques associés et l'automatisation des rapports (cf. annexe 5).

Ces besoins ont intégré la roadmap d'Aquasys en 2026.

Indicateurs

Données du 01/01/2024 eu 31/12/2025 bancarisées.

Transmissions des bilans 2025 aux agriculteurs

Fin décembre 2025, les bilans présentés aux annexes 3 ont été transmis par mail aux agriculteurs concernés pour les AAC de Sées, l'Étre, Chanu 1 - La Chapelle Biche 1, Ménil-Ciboult 1 - Tinchebray 1, Dame-Marie 1, Saint-Hilaire le Châtel.

Pour les autres AAC, les résultats des analyses du mois de décembre seront reçus en janvier 2026 et les envois seront faits au premier trimestre 2026.



Action transversale à plusieurs AAC

Action 1 : Paiements pour Services Environnementaux (PSE) (AAC de Sarceaux et Sées)

Contexte

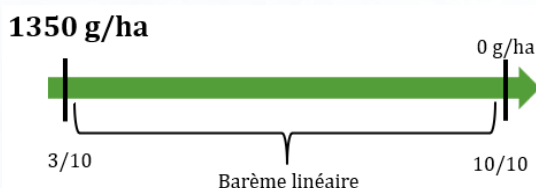
Dans le but d'améliorer l'efficacité des actions proposées aux exploitants agricoles au travers des programmes d'actions « Captages Prioritaires », le SDE a souhaité étudier la possibilité de mettre en place des PSE dans ces deux territoires.

Description de l'action

Fin 2024, le SDE a engagé une étude de préfiguration à la mise en œuvre de PSE dans ces deux territoires pour définir précisément les résultats agricoles à atteindre afin d'atteindre les objectifs de qualité d'eau fixés. Cette étude s'est achevée en septembre 2025 et a retenu deux indicateurs pour définir le PSE :

- **Quantité de Substances Actives herbicides (QSA) ;**
- **Durée annuelle de couverture des sols.**

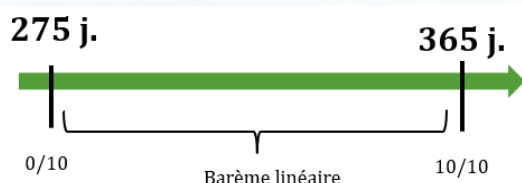
L'indicateur QSA herbicides mesure la quantité de substances actives herbicides appliquées, exprimée en g/ha, sur les parcelles situées dans l'AAC. Le calcul s'appuie sur le registre phytosanitaire de l'exploitation, pour la période allant du 15 août N-1 au 15 août N. C'est une moyenne pondérée par la surface de chaque parcelle considérée dans le calcul et le barème de notation appliquée est le suivant :



Note= 0 si la QSA moyenne > 1350 g SA/ha.

Aucun versement possible si QSA moyenne > 1900 g SA/ha.

La durée annuelle de couverture des sols est calculée, pour chaque parcelle située dans l'AAC, à partir d'observations satellitaires, sur la période allant du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N. L'indicateur couverture des sols est lui aussi une moyenne pondérée par la surface de chaque parcelle considérée dans le calcul et relié à un barème de notation linéaire :



La note de chacune des exploitations engagées correspond à la moyenne des deux notes obtenues grâce aux deux indicateurs retenus et donne lieu ou non à un paiement dans le cadre des plafonds attribués par hectare par le régime notifié par la Commission européenne :

- 146 €/ha/an pour chaque point maintenu,
- 260 €/ha/an pour chaque point créé.

Travail réalisé

En 2025, le SDE a accompagné le bureau d'étude pour l'organisation et la réalisation des COPIL. Le COPIL de lancement de l'étude a eu lieu à Argentan le 7 janvier 2025 (cf. annexe 6) et le COPIL final a eu lieu à Argentan le 2 octobre 2025 (cf. annexe 7).

Entre temps, le SDE a aidé le bureau d'étude pour la recherche des entreprises à enquêter sur le département de l'Orne et les départements limitrophes : sur 51 entreprises contactées, 13 ont



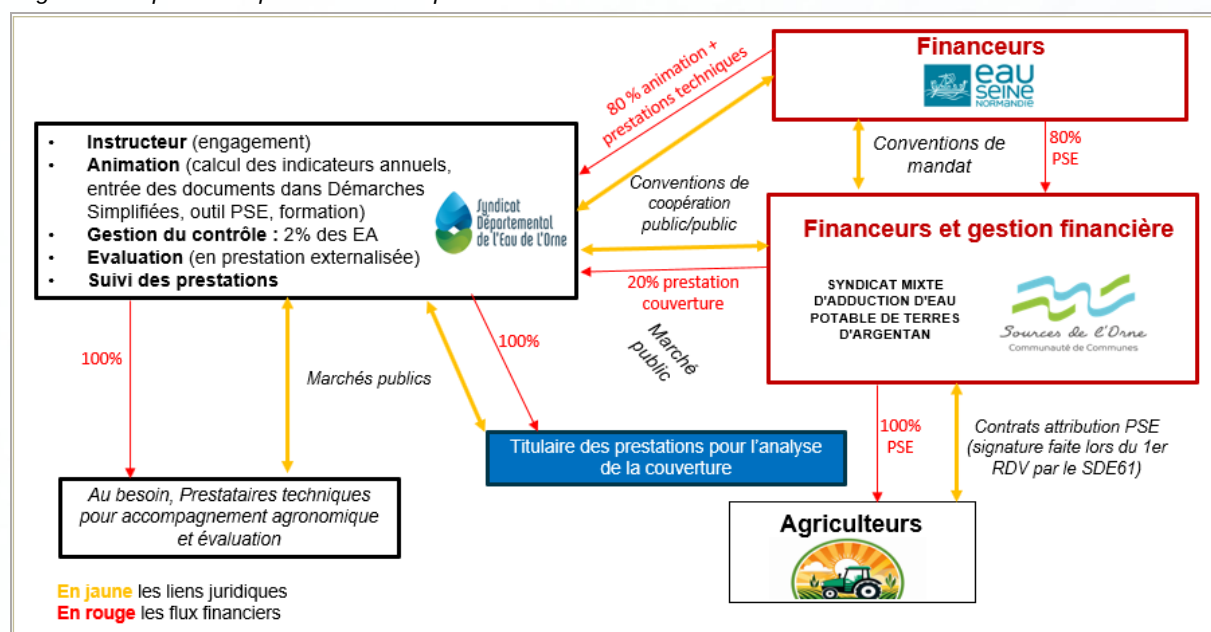
pu être enquêtées en présentiel et 5 ont pu être présentes à l'atelier de concertation organisé le 30 juin 2026, à Argentan.

De même pour le suivi des enquêtes auprès des agriculteurs, le SDE a été un soutien actif pour la prise de rendez-vous avant le 15 mars 2025. 5 agriculteurs ont pu être présents à l'atelier de concertation malgré les moissons qui avaient commencées.

Suite au COPIL de validation du PSE défini, 2 réunions avec les 2 collectivités (Communautés de Communes des Sources de l'Orne et SMAEP Terres d'Argentan) et l'Agence de l'eau ont été organisées le 20 novembre et le 10 décembre afin de faire correspondre le PSE avec les exigences de l'Agence, notamment en matière de réduction des pesticides. Ainsi un critère d'accès au dispositif PSE a été rajouté ; il s'agit d'une limite maximum de 1900 gr/ha de QSA H pour accéder aux financements.

Fin 2025, le SDE a appuyé la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et le SMAEP Terres d'Argentan -PRPDE concernées par les captages prioritaires de Sées et de Sarceaux- pour l'établissement des demandes de financement à déposer auprès de l'AESN, pour une prise en charge de 80% des PSE versés aux exploitations agricoles engagées. Une convention de coopération établie entre le SDE et chacune de ces deux collectivités a elle aussi été rédigée. Elle définit les rôles et responsabilités respectifs de chacun dans l'accompagnement, le suivi, l'instruction et le financement du PSE et des divers coûts annexes.

Organisation pour le déploiement du dispositif PSE dans les AAC de Sées et Sarceaux



Dès le mois de mars 2026, le SDE rencontrera 8 exploitations agricoles dans l'AAC de Sées et 4 dans l'AAC de Sarceaux ayant été identifiées au cours de l'étude pour s'engager dans le dispositif en 2026.

Coût

Coût de la 2^{ème} phase de l'étude (enquêtes) : 45 550 € TTC

Coût de la dernière phase de l'étude (concertation et rapport final) : 28 500 € TTC

Indicateurs

Collectivités productrices d'eau impliquées dans la démarche : 2

Autre collectivité impliquée : 1

Réunion de travail SDE-bureau d'études : 9

Agriculteurs rencontrés individuellement AAC de Sées : 16/33 ; AAC de Sarceaux : 19/30

Entreprises privées rencontrées individuellement : 13



COFIL : 2 + COFIL restreint (pour préparation du COFIL final) : 1
 Atelier de concertation du 30/06/2025 autour des résultats des enquêtes : 1
 Entreprises privées présentes le 30/06/2025 : 5
 Agriculteurs présents le 30/06/2025 AAC des Sées : 4 ; AAC de Sarceaux : 1

Action 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Contexte

Depuis la campagne agricole 2023, le SDE est opérateur de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) Eau Potable - Captages Prioritaires. De 2023 à 2025 ils concernent 11 AAC prioritaires :

- **PAEC NO_20AC** : AAC de Vingt-Acres à Sarceaux (Normandie) ;
- **PAEC NO_POCO** : AAC de Pont de Couterne à Rives d'Andaine (Normandie) ;
- **PAEC NO_PHGV** : 3 AAC de Pont Herbout-Le Gué & Les Vallées-La Pommeraie & Barrage de la Visance à Landisacq (Normandie) ;
- **PAEC NO_ETRE** : AAC de l'Etre à St Pierre du Regard (Normandie) ;
- **PAEC NO_LUOR** : AAC de la Luzerne, les Ormeaux et la Route de Rouen à Sées (Normandie) ;
- **PAEC NO_LAUD** : AAC de la Laudière à Pointel (Normandie) ;
- **PAEC NO_EGVA** : AAC du Bassin Egrenne-Varenne (Normandie) ;
- **PAEC PY_POCO** : AAC de Pont de Couterne à Rives d'Andaine (Pays de Loire).

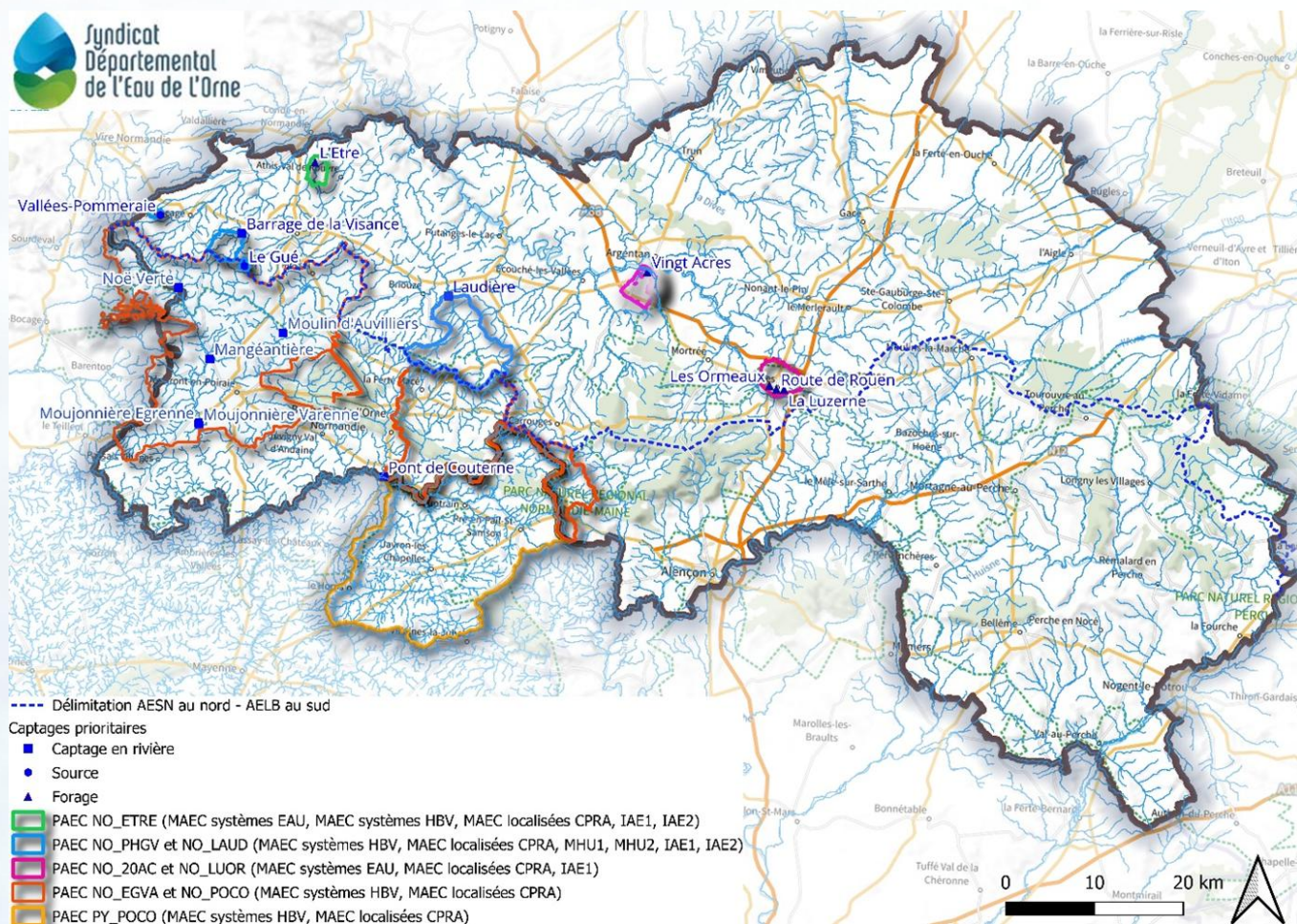


Figure 4 : Localisation des PAEC pour lesquels le SDE est opérateur

Campagne d'engagement 2025

Travail réalisé

Comme pour les deux campagnes précédentes, des plaquettes d'information reprenant l'ensemble des cahiers des charges de chacune des MAEC ouvertes par PAEC ont été transmis par voie postale -et par email, lorsque le SDE dispose des coordonnées numériques- aux exploitations concernées par chacun des territoires de PAEC.

Suite aux sollicitations des Cerfrance 61 et 53-72, celles-ci leur ont également été remises afin que les deux structures puissent informer leurs clients de ces dispositifs d'aide financière. Les plaquettes sont consultables aux annexes 8.

Aussi une réunion d'information spécifique s'est tenue à Chanu le 08/04/2025 pour informer les exploitations agricoles des AAC de Chanu-La Chapelle Biche, Le Ménil-Ciboult-Tinchebray et Landisacq (PAEC NO_PHGV), notamment au sujet des MAEC localisées « zones humides » ouvertes sur le territoire.

En effet, en 2024, 16/22 et 4/4 agriculteurs concernés respectivement par les AAC de Landisacq et de Chanu-La Chapelle-Biche ont été rencontré individuellement pour faire l'objet d'un diagnostic, et il est apparu pertinent de conserver une dynamique collective à l'échelle du PAEC PHGV. Le support de réunion est en annexe 9.

De mars à mai 2025, la technicienne MAEC, appuyée des deux animateurs du SDE, a assuré une permanence téléphonique et email pour répondre aux interrogations des exploitations agricoles envisageant de s'engager dans un contrat MAEC.

Elle a également réalisé 21 diagnostics individuels d'exploitation et un plan de gestion pour 3 milieux humides correspondant à 21 nouveaux contrats souscrits en 2025 :

- PAEC NO_EGVA : 8
- PAEC PY_POCO : 11
- PAEC NO_PHGV/NO_PGHG: 2

Aussi, l'animation du PAEC NO_LAUD confiée par conventionnement au CPIE des Collines Normandes a abouti à 3 nouveaux contrats en 2025.

Chacune des exploitations concernées a eu un rendez-vous avec la technicienne MAEC. Cet échange est systématiquement l'occasion de présenter le cahier des charges, récupérer le parcellaire de l'exploitation que la technicienne saisit ensuite sous un logiciel de SIG pour permettre le suivi des exploitations.

Lors de ce rendez-vous, le SDE s'assure que l'exploitation respecte l'obligation de réaliser un Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) ou le cas échéant, leur fournir des modèles de PPF, enregistre bien ses pratiques en matière d'usage phytosanitaire et le cas échéant, l'appuie dans la méthode d'enregistrement à pratiquer. Les effectifs animaux et les pratiques de pâturage selon la MAEC souscrite sont également des données annuelles que la technicienne vérifie et demande pour la réalisation des diagnostics.

L'ensemble de ces documents sont demandés et vérifiés annuellement par la technicienne MAEC pour toutes les exploitations engagées en MAEC dans un PAEC pour lequel le SDE est opérateur.

17 nouveaux contrats HBV ont également bénéficié de la réalisation d'un bilan IFT année 1 par la technicienne MAEC à partir de la calculatrice officielle du Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

4 bilans IFT accompagné ont été confié à un prestataire (conseiller habituel de l'exploitation) pour les engagements de 2025.

Coût

Diagnostic individuel + plan de gestion (PAEC LAUD - 3 exploitations) : 3 446.25 €TTC

Rendez-vous individuel sans engagement (PAEC LAUD - 1 exploitation) : 123.75 €TTC

Bilan IFT année 1 (PAEC EGVA + PAEC POCO - 3 exploitations utilisant des produits phytosanitaires) : 1 006.32 €TTC

Frais postaux : 1 500 € TTC

Indicateurs

17 nouveaux engagements en MAEC



Suivi exploitations engagées 2023 et 2024

Travail réalisé

Les exploitations ayant fait le choix de s'engager dans une MAEC ouverte au sein d'un territoire de PAEC dont le SDE est opérateur, dès 2023 ou en 2024, ont bénéficié d'un suivi en 2025 (2^{ème} ou 3^{ème} année d'engagement). La technicienne MAEC du SDE a pris contact avec chacune d'entre elles et leur conseiller PAC et/ou technique selon les cas, pour obtenir l'assolement déclaré à la PAC 2025 (RPG 2025), vérifier le bon enregistrement des pratiques phytosanitaires et de fertilisation azotée et de la réalisation du PPF à l'ouverture de la campagne.

Comme pour les contrats souscrits en 2025, la technicienne se tenait disponible par téléphone, mail et même lors de rendez-vous individuels si cela était nécessaire pour réaliser le suivi technique des exploitations engagées en 2023 et 2024.

Comme en 2024, une des tâches les plus chronophages a été d'obtenir précisément l'identification des parcelles « engagées » pour atteindre le plafond d'aide lorsque la SAU totale de l'exploitation permet de prétendre à un montant d'aide supérieur au plafond en valeur absolue.

Les bilans IFT année 2 ou 3 accompagnés pour les exploitations n'utilisant pas de produit phytosanitaire ni de biocontrôle ont pu être conduits par la technicienne MAEC du SDE. A cet effet, un rendez-vous individuel a été pris pour l'ensemble des exploitations concernées en plus du calcul des IFT avec la calculatrice officielle du MASA.

Coût

Bilan IFT année 3 (PAEC NO_LAUD, NO_EGVA, NO_POCO et PY_POCO - 10+3 exploitations utilisant des produits phytosanitaires) : 6 116 €TTC

Bilan IFT année 2 (PAEC PY_POCO) - 1 exploitation utilisant des produits phytosanitaires) : 450 €TTC

Suivi individuel fin de campagne (PAEC LAUD - 10 exploitations) : 1950 € TTC

Indicateurs

38 exploitations (engagement 2023) + 9 exploitations (engagement 2024) suivies en interne

23 bilans IFT année 3 réalisés en interne

5 bilans IFT année 2 réalisés en interne

10 + 3 + 1 bilans IFT année 3 et années 2 externalisés du fait que le SDE/CPIE ne soient pas agréés par le MASA et que les exploitations concernées soient utilisatrices de produits phytosanitaires

Réunion avec les services de l'Etat

Travail réalisé

- 24/09/2025 - CRAEC Pays de Loire - technicienne
- 19/12/2025 - CRAEC Normandie - technicienne + animatrice

Organisation de formations

Travail réalisé

Cinq thématiques ont été traitées cette année :

- **Systèmes herbages - « Pâturage et entretien des prairies »** (2 dates, les : 04/03/2025, 06/03/2025)
- **« Reconnaissance de la flore en zone humide et bocagère** (1 date, le : 19/06/2025)
- **« Cultures et fourrages Bas Niveaux d'Intrants (BNI) : Opportunités pour un territoire à enjeu de préservation de l'eau »** (2 dates, les : 3/10/2025, 7/10/2025)
- **Plan Prévisionnel de Fumure (PPF), Cahier d'Enregistrement de Fumure et valorisation des effluents d'élevage** (2 dates, les : 3/12/2025, 5/12/2025)
- **Fonctionnement du sol et pratiques agronomiques** (3 dates, les : 18/02/2025, 3/12/2025,

5/12/2025)

La formation sur les prairies, a de nouveau été dispensée cette année. Le support de formation a été retravaillé suite aux retours de l'année précédente. Le nouveau diaporama est consultable à l'annexe 10. La technicienne l'a présenté pendant une durée de 3 heures chaque matinée de formation pour traiter des points suivants :

- Le système pâurant
- Les différents pâturages
- Faire vieillir une prairie
- Régénérer une prairie naturelle
- Semis de nouvelles prairies : mélange d'espèces prairiales
- Lutter contre la sécheresse
- Pâturage en milieu humide et gestion des plantes envahissantes
- Alternier fauche et pâturage pour gérer les bio agresseurs

Deux animations ont également été proposées par la technicienne afin de proposer des ateliers collectifs durant l'après-midi. L'un d'eux vise à co-construire d'un outil d'aide à la décision dans les pratiques de mise au pâturage et la gestion des stocks fourragers. Un exemple de résultat est proposé à l'annexe 11. Le second consiste en la co-construction d'un mélange prairial selon les caractéristiques biologiques et agronomiques des différentes espèces prairiales proposées dans des contextes pédoclimatiques déterminés. Un exemple de résultat est proposé à l'annexe 12, le support utilisé est à l'annexe 13.

Pour la formation « Reconnaissance de la flore en zone humide et bocagère », le SDE61 s'est appuyé sur les compétences naturalistes du CPIE des Collines Normandes ainsi que sur son expertise en matière de gestion de sites « zones humides » et Natura 2000. Ainsi, la formation s'est déroulée sur ½ journée de terrain au sein d'une ferme, de la manière suivante :

- Présentation de la formation et des objectifs :
 - Importance des zones humides dans leur système d'exploitation ;
 - Enjeux liés au PAEC ;
 - Rappel réglementaire et définition des zones humides.
- Partie pratique :
 - Estimation par les participants du nombre de plantes présentes dans la parcelle et les haies.
 - Restitution et échanges : Présentation des plantes connues (nom, apport sur la parcelle, valeur fourragère) ; Reconnaissance des plantes inconnues.
 - Synthèse : Espèces présentes, ce qu'elles indiquent sur les conditions pédologiques, intérêt en termes de biodiversité ; Proportion des espèces, discussion sur l'intérêt fourrager et utilisation avec l'éleveur qui accueille
- Conclusion et clôture : Est-ce que le regard des participants sur ces zones humides et bocagères a évolué au cours des échanges ?





La formation sur les cultures BNI a de nouveau été dispensée cette année. Le support a été retravaillé suite aux retours de l'année précédente. Le nouveau diaporama est consultable à l'annexe 14. La technicienne l'a présenté pendant une durée de 3 heures chaque matinée de formation pour traiter des points suivants :

- Qu'est-ce qu'une culture ou un fourrage bas niveaux d'intrants ?
- Les cultures bas niveaux d'intrants
- Les fourrages bas niveaux d'intrants
- Le bas niveau d'intrant par les associations culturales
- Leur valorisation en filières et par l'autoconsommation - Eléments économiques
- Agriculture biologique
- Cas particuliers : itinéraires techniques faibles intrants
- Les aides aux bas niveaux d'intrants

Les après-midis étaient participatifs et avaient pour but que les stagiaires travaillent ensemble à la Co-construction de rotations culturales incluant une ou des productions BNI

- Echanges entre stagiaires sur leurs pratiques actuelles et problématiques adventices, maladies, ravageurs, fertilisation, rencontrées (1h)
- Usage de la Malette EcoPhyto® pour envisager des modifications de pratiques et de rotations sur les exemples présentés (2h)

Deux comptes-rendus ont été produits ; un pour chaque atelier animé l'après-midi (cf. annexes 15)

Pour les deux autres thématiques, deux nouveaux supports de formations ont été créés en 2025.

La formation sur le fonctionnement du sol et les pratiques agronomiques a été dispensée 2 fois deux sessions cette année (4 fois), deux sessions pour la campagne 2024-2025 en février puis pour la campagne 2025-2026 en décembre cette année. Le support de la deuxième session est consultable à l'annexe 16. La technicienne l'a présenté pendant une durée de 3 heures et demi à chaque formation pour traiter des points suivants :

- **La structure et texture du sol** : comment la caractériser au champ ; et les propriétés associées : réserve utile, colloïdes, mottes et agrégats, porosité ;
- **Comment interpréter une analyse de sol** : calcaire actif - pH et raisonnement du chaulage, matière organique et complexe argilo-humique, capacité d'échange cationique et taux de saturation de la CEC ;
- **La vie du sol et les cycles bio-géo-chimiques (azote et carbone)** : impact des intrants et de leur ratio C/N, la symbiose mycorhizienne et bactérienne, les exsudats racinaires, effet du couvert végétal et de la monoculture sur la vie du sol ;
- **L'impact du travail du sol** : sur la structure, sur la matière organique, sur la vie du sol ;
- **Le cas particulier des sols prairiaux** : résoudre les problématiques de tassement, de difficulté à se réchauffer ou se minéraliser au printemps, les raisons d'un haut taux de matière organique dans les sols prairiaux et comment dynamiser le sol dans ce contexte

La formation « Plan Prévisionnel de Fumure (PPF), Cahier d'Enregistrement de Fumure et valorisation des effluents d'élevage » a eu un support de formation créé par la technicienne MAEC. Vous pourrez le retrouver à l'annexe 17 :

- Présentation de la Directive nitrate
- Rappel de ce qu'est un PPF et ce qu'il contient
- Rappel de ce qu'est un Cahier d'Enregistrement de Fumure et ce qu'il contient
- Exemples de calculs pour les PPF
- Réponse aux autres questions sur la nouvelle Directive Nitrate selon le temps

Coût

Formations Flore en zone humide et bocagère : 728,25 € TTC

Formations assurées par le CPIE des Collines Normandes pour le PAEC LAUD : 1 350 € TTC

Indicateurs

7 journées de formation organisées en interne :

- sol : 18/02/2025, Domfront en Poiraise : 4 présents
- sol : 04/03/2025, Flers : 8 présents
- prairie : 06/03/2025, Madré : 4 présents
- BNI : 03/10/2025, La Ferté-Macé : 4 présents
- BNI : 08/10/2025, Le Horps : 6 présents
- sol : 03/12/2025, Couterne : 4 présents (dont un agriculteur hors MAEC)
- sol : 05/12/2025, Domfront en Poiraise : 6 présents
- PPF : 03/12/2025, Couterne : 4 présents (dont un agriculteur hors MAEC)
- PPF : 05/12/2025, Domfront en Poiraise : 3 présents

1/2 journée de formation organisée en partenariat avec le CPIE des Collines Normandes :

- Flore en Zone Humide : 19/06/2025, St Clair de Halouze : 7 présents

5 thématiques traitées : Prairies ; Zone humide ; Culture BNI ; PPF ; Sol.

38/38 agriculteurs suivis en interne (engagement 2023) ayant réalisé leur obligation de formation MAEC

8/9 agriculteurs suivis en interne (engagement 2024) ayant réalisé leur obligation de formation MAEC

1 formation organisée par le CPIE des Collines Normandes dans le cadre de l'animation du PAEC LAUD.

9 /9 agriculteurs suivis par le CPIE des Collines Normandes (engagement 2023) ayant réalisé leur obligation de formation MAEC.

0/1 agriculteur suivi par le CPIE des Collines Normandes (engagement 2024) ayant réalisé leur obligation de formation MAEC.

Mise en ligne de supports techniques sur le site internet du SDE

Travail réalisé

Afin de faciliter l'accès aux supports de formation pour les agriculteurs qu'ils aient été présents ou non lors des sessions de formations, la technicienne MAEC a entamé l'enregistrement et la mise en ligne de la formation « Systèmes herbagers - Pâturage et entretien des prairies ». Pour aider au visionnage, celle-ci est découpée en 3 parties elles-mêmes séparées en chapitres. Les vidéos sont accessibles sur le site internet du SDE :

<https://sde61.fr/formations-maec-gratuites-pour-tous-les-agriculteurs/>

Nous les enregistrons progressivement pour vous les proposer ici :

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

L'EAU DANS L'ORNE LE SDE NOS INTERVENTIONS LES MEMBRES DU SDE DOCUMENTATION ACTUALITÉS MON ESPACE

Prairie - première partie

00:00 Introduction

00:44 Le système pâturant

08:29 Introduction des différents types de pâturage

09:35 Le pâturage continu

12:28 Le pâturage tournant

19:10 Parenthèse sur l'optimisation du temps de retour

20:37 Parenthèse sur l'optimisation de la hauteur de sortie

23:20 Parenthèse sur le déprimage

26:14 Conclusion pâturage tournant

27:33 Pâturage tournant dynamique

34:27 Parenthèse sur le pâturage au fil

35:55 Parenthèse gestion des abreuvoirs

37:36 Parenthèse Outils d'Aide à la Décision : Herbomètre, Cahier de Pâturage

Formation prairie 1/3 - SDE61

Systèmes herbagers

Pâturage et entretien des prairies

Avril 2024

Regarder sur YouTube

Formation obligatoire - Engagement MAEC 2023



Réponse à l'AAP PAEC 2026

Description de l'action

En 2025 les PAEC ont été renouvelés à l'identique pour la période 2026 & 2027 sur 6 des 8 territoires. Les PAEC NO_LUOR et NO_20AC n'ont pas été renouvelés car ces territoires sont peu enclins à être intéressés par les MAEC d'après leurs systèmes d'exploitation qui ne sont pas ou peu valorisables par celles-ci.

N.B. : Pour ces deux territoires des PSE sont ouverts depuis 2026.

Travail réalisé

Appuyés de la technicienne MAEC pour notamment réaliser le bilan des engagements 2023-2025, les animateurs ont renouvelé les PAEC. Les versions actualisées sont consultables aux annexes 18.

Indicateurs

6/8 PAEC renouvelés

Les tableaux ci-dessous dressent le bilan des engagements 2023-2025 dans 6 PAEC pour lesquels le SDE est opérateur. Ces 5 PAEC ont été reconduits pour les campagnes 2026 et 2027.

PAEC NO_EGVA (AAC Egrenne-Varenne)	HBV2 maintien	HBV2 évolution	HBV3 maintien	HBV3 évolution	CPRA	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 36 dont 14 en AB						TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	3	0	27	1	5	36
TOTAL SAU engagée en 2023-2025 (ha) - MAEC localisées					53.2	53.2
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	217.42	0	1870.83	88.25		2176.5
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)	101.67	0	815.59	51.5		968.76
nb d'exploitations en AB / MAEC	0	0	12	1	1	

PAEC NO_LAUD (AAC de la Laudière)	MHU1	MHU2	HBV2 évolution	HBV3 maintien	IAE1	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 11 dont 2 en AB						TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	4	6	1	3	3	17
TOTAL SAU engagée en 2023-2025 (ha) - MAEC localisées	36.66	76.19				112.85
TOTAL Linéaire engagé en 2023-2025 (ml) - MAEC localisées					6271.35	6271.35
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)			56.5	116.36		172.86
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)			56.5	65.12		121.62
nb d'exploitations en AB / MAEC	0	0	0	2	2	

PAEC PY_POCO (AAC de Pont de Couterne –Pays de Loire)	HBV3 maintien	HBV3 évolution	HBV2 évolution	HBV1 maintien	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 2 dont 2 en AB					TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	9	6	1	1	17
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	705.09	596.35	131.65	79.84	1512.93

PAEC NO_POCO (AAC de Pont de Courterne –Normandie)	HBV3 maintien	HBV2 maintien	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 8 dont 4 en AB			TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	6	2	8
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	239.85	140.49	380.34
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)	146.13	67.78	213.91
nb d'exploitations en AB / MAEC	3	1	

PAEC NO_PHGV (AAC de Landisacq, de Pont-Herbout-Le Gué et de Vallées-Pommerai)	MHU2	HBV3 maintien	IAE1	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 4 dont 1 en AB (1 exploitation engagée en HBV3+ IAE1)				TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	2	2	1	5
TOTAL SAU engagée en 2023-2025 (ha) - MAEC localisées	15.73			15.73
TOTAL Linéaire engagé en 2023-2025 (ml) - MAEC localisées			9903	9903
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)		70.01		70.01
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)		25.75		25.75
nb d'exploitations en AB / MAEC	0	1	1	

PAEC NO_ETRE (AAC de l'Etre)	HBV3 maintien	IAE1	
TOTAL EXPLOITATIONS ENGAGEES 2023-2025 : 2 dont 2 en AB (1 exploitation engagée en HBV3 + IAE1)			TOTAL
TOTAL nb de contrats 2023-2025	1	2	3
TOTAL Linéaire engagé en 2023-2025 (ml) - MAEC localisées		5296	5296
TOTAL SAU totale exploitation - MAEC système 2023-2025 (ha)	68.27		68.27
TOTAL SAU "engagée" - MAEC système 2023-2025 (ha)	25.75		25.75
nb d'exploitations en AB / MAEC	1	2	



AAC de Sarceaux (Vingt-Acres) – AESN

Action 1 : Appui du SMAEP de la Région d'Argentan à l'élaboration d'une stratégie foncière

Contexte

Suite au DTPEA, il s'est avéré qu'une exploitation avait demandé au SMAEP de la Région d'Argentan et au SDE d'étudier la possibilité de procéder à des échanges parcellaires dans le but de ne plus exploiter de parcelle incluse dans le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) du forage de Vingt-Acres. A la suite de cette sollicitation, le SMAEP a fait le choix d'établir une stratégie foncière pour intégrer cette demande à une logique de territoire pour la protection du captage de Sarceaux.

Description de l'action

L'animateur du SDE participe aux diverses réunions pour veiller à ce que les enjeux locaux de protection de la ressource en eau soient au cœur des opérations foncières envisagées au sein de l'AAC de Sarceaux.

Travail réalisé

Ainsi, en 2025, le SMAEP a financé avec l'appui de l'AESN à hauteur de 80%, un portage foncier par la SAFER, de 12.08 ha dans l'attente d'une vente à une exploitation ayant une surface équivalente en culture dans le PPR du forage afin de procéder ensuite à un échange foncier pour la remise en herbe de ces terres incluses au PPR. Au cours du 2ème trimestre 2025, les 7 exploitations présentes dans le PPR du forage ont été rencontrées par la SAFER et le SDE ; 4 étaient potentiellement intéressées par le projet. Suite au comité technique SAFER du 11/06/2025, 1 candidat a été choisi pour l'attribution des 12.08 ha mis en réserve par la SAFER, puis s'est rétracté faute de financement ; ce qui permis au candidat soutenu par le SMAEP de formuler une promesse d'achat.

Depuis, des rencontres avec les deux propriétaires des parcelles à échanger (communes de Sarceaux et AP-HP) ont eu lieu pour **formaliser l'échange de locataire et établir les termes du Bail Rural Environnemental (BRE)** à conclure avec l'exploitation qui reprendra les 12ha actuellement exploités en cultures dans le PPR : **maintien en herbe et des infrastructures agroécologiques, non-utilisation de produit phytosanitaire, limitation de la fertilisation azotée.**

A noter, que le SMAEP est en cours de réflexion pour acquérir la parcelle actuellement en propriété de l'AP-HP pour proposer directement le BRE à l'exploitation ; et qu'une parcelle de 2.78 ha déjà exploitée par le futur locataire des terres en BRE et jouxtant le parcellaire à échanger intégrera le BRE conclu avec la commune de Sarceaux. Le SMAEP a pour projet d'installer des haies et des clôtures autour des parcelles remises en herbe pour faciliter leur exploitation par du pâturage. Des arbres isolés y seront également plantés.

L'animateur du SDE a participé à plusieurs réunions d'échanges avec la SAFER, Terre de Liens et le SMAEP pour la mise en œuvre de la stratégie foncière du SMAEP dans l'AAC de Sarceaux. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes réunions qui se sont tenues en 2025, sans parler des nombreux échanges par mail et téléphone. Aussi 6 exploitations ont été rencontré par un binôme SDE-SAFER cette même année afin de valider la candidature des agriculteurs pour un projet d'échange de terres.

Date de réunion	objectifs	contenu
11/03/2025	Suivi de la Stratégie foncière de la Protection de la Ressource en Eau (SFPRE)	Faire le point sur le projet de transfert des 12,08 ha acquis par le SMAEP d'Argentan au profit d'un échange avec un agriculteur présent sur le PPR de Vingt Acres afin de remettre en herbe les parcelles échangées. Revoir les 7 exploitations présentes dans le PPR avec des visites SAFER-SDE61 afin de savoir lesquelles sont candidates pour l'échange.

08/04/2025	Point sur la visite de 6 exploitations du PPR de Sarceaux pour l'échange	Suite à la visite, 4 exploitations sur 7 sont intéressées par l'échange des 12,08 ha. Le meilleur candidat pour la qualité de l'eau est le Gaec des Blandinières car il offre les meilleures garanties financières (achat), de surfaces échangées et d'intérêt hydrologique
15/05/2025	Point sur les candidats suite à la publicité foncière du 17 avril au 5 mai (17 jours)	8 candidats se sont présentés pour exploiter les terres GFA des Coudraies (12,08 ha) : 2 candidats ayant un intérêt pour l'eau (Gaec Charles et Gaec des Blandinières) et 6 candidats à l'agrandissement hors échange PPR. Rédaction d'un texte pour le COMITE TECHNIQUE expliquant le projet d'échange dans un contexte de pollutions agricoles dans un captage prioritaire
11/06/2025	Comité Technique SAFER à Alençon	Choix du candidat pour l'attribution des terres : 2 candidats sont retenus pour l'attribution : Rang 1 : Gaec Charles sous réserve du financement des 12,08 ha Rang 2 : Gaec des Blandinières
06/11/2025	Choix du candidat pour l'attribution des 12,08 ha et mise en route des conditions de l'échange	1-Abandon du Gaec Charles car le financeur potentiel s'est retiré 2-la commune de Sarceaux, propriétaire de la parcelle du PPR à échanger, est d'accord pour changer la parcelle de culture en prairie et souhaite rester propriétaire 3-Activation du rang 2 (Gaec des Blandinières) pour l'échange 4-SMAEP Terres d'Argentan est d'accord pour financer la remise en herbe et la pose d'une clôture
27/11/2025	Bail rural environnemental (BRE) avec l'EARL BAILLY	Rédaction d'un bail rural avec les clauses environnementales Discussion sur le prix du bail arrêté à 170 €/ha contre 226 €/ha avant A valider par la commune de Sarceaux et l'EARL BAILLY

Synthèse des réunions 2025 (SFPRE)

Indicateurs

Nombre de réunions SAFER / TDL / Collectivités / SDE : 5

Rencontre de 6 exploitations (cf. compte-rendu en annexe 19)

Références (programme d'actions)

- I - Stratégie de maîtrise foncière dans l'AAC

Action 2 : Synthèse de l'observatoire de reliquats azotés 2022-2024

Contexte

Dans le but d'obtenir un historique local de Reliquats azotés Entrée Hiver (REH) et ainsi ouvrir les MAEC système Eau dans l'AAC de Vingt-Acres, comme pour suivre l'efficacité des actions mise en place, le SDE a souhaité mettre en place un observatoire REH sur 3 ans au sein de ce territoire.

Description de l'action

La densité d'analyses retenue est un reliquat tous les 20 ha dans la Zone d'Actions (max. un reliquat par parcelle), en cohérence avec la densité d'analyses de reliquats sortie hiver



réalisés dans le cadre de la ZAR. Ces reliquats sont réalisés dans les parcelles de culture et représentent en moyenne 36 analyses par an.

Le but recherché est d'obtenir une meilleure compréhension de la dynamique des nitrates et de mesurer l'efficacité des changements de système opérés.

Travail réalisé

En 2025, l'animateur du SDE a analysé les reliquats entrée d'hiver sur 3 campagnes (automne 2022, automne 2023 et automne 2024) ; les résultats sont plutôt élevés et sont hétérogènes. L'analyse s'intéresse aux différences selon le précédent cultural à partir de l'assolement, à partir de la fertilisation et en comparaison avec des parcelles témoin.

Les objectifs de l'observatoire sont partiellement remplis. Le SDE61 a une meilleure compréhension de la dynamique des nitrates, notamment après récolte à l'automne. Pour autant, les agriculteurs s'intéressent davantage aux reliquats sortie d'hiver afin d'ajuster leur fertilisation.

Ce travail permet d'établir une photographie de l'azote dans le sol à un instant T mais n'apporte pas de réponse sur l'origine de l'azote mesurée, ni sur son devenir ; pour cela, il faudrait pouvoir installer des bougies poreuses à demeure sur plusieurs parcelles et mesurer régulièrement le liquide récupéré afin de mesurer la teneur en nitrate et d'estimer les lessivages potentiels.

La dynamique de l'azote dans les sols est une notion complexe qui ne fait pas toujours consensus et avec des zones d'ombres ; l'observatoire sur 3 ans (2022 à 2024) et sur 35 parcelles dans l'Aire d'Alimentation du captage de Vingt Acres montre que malgré une fertilisation ajustée aux besoins des cultures, on enregistre des forts reliquats azotés à l'automne.

Konrad Schreiber, agronome expert, lors de sa conférence sur le sujet le 4 septembre 2024, à Sarceaux, a indiqué que les forts reliquats étaient liés à une minéralisation de la matière organique et la libération de l'azote sous forme de nitrate. Ce phénomène est d'autant plus important que l'été est chaud et sec (2022), que le taux de matière organique est élevé (apport de fumier au printemps) et que le travail du sol est important (déchaumage après céréales en été et semis de céréales après maïs en automne).

Les reliquats azotés, à Sarceaux, sont d'autant plus importants derrière maïs avec des apports de fumier au printemps ; les lessivages pendant la période hivernale sont d'autant plus importants que le sol est nu, ou occupé par une céréale (blé ou orge) ; laquelle ne pourra pas absorber l'azote présent avant le 15 février n+1.

L'observatoire des reliquats azotés a mis en évidence les forts reliquats azotés à l'automne liés à une forte minéralisation ; c'est un angle mort de la gestion de l'azote car les agriculteurs ne règlent leur fertilisation que sur les reliquats sortie d'hiver et fractionnent leurs apports en fonction des cultures et des rendements espérés.

La diminution des lessivages et la baisse des concentrations de nitrates au captage de Vingt Acres seront liées à :

- La couverture des sols ; une couverture du sol en période de lessivage (novembre à février) est importante, mais elle l'est également pendant l'été et l'automne car c'est une période de production de nitrates avec la minéralisation et le travail du sol.
- La limitation des successions maïs-céréales d'hiver avec apport de fumier au printemps ; ces successions constituent des véritables « trappes » à nitrates avec des forts reliquats à l'automne et une impossibilité de la culture de céréales de capter les nitrates présents.

La synthèse globale est disponible en annexe 20.

Références (programme d'actions)

- IV - Amélioration de la connaissance de l'AAC
 - 2-suivre les évolutions des teneurs en nitrates des sols avant le drainage

Action 3 : Essais colza associé et bilan des 2 années 2023-2025

Contexte

Le captage de Vingt Acres à Sarceaux est classé parmi les captages prioritaires de l'Orne vis-à-vis des nitrates et des pesticides depuis 2013. C'est un territoire fragile constitué par des sols limoneux à limoneux-argileux, peu à moyennement épais sur roche calcaire, très filtrant. Ainsi, les concentrations en nitrates mesurées dans les eaux brutes sont fortes, largement supérieures à la norme de 50 mg/L, mais on trouve également de nombreux métabolites de pesticides, notamment du métazachlore et diméthachlore utilisés en herbicides du colza. Même si le colza représente moins de 10% de l'assolement du territoire, il est important de proposer des actions pour réduire les intrants appliqués à cette culture.

Par ailleurs, lors de la mise en place du programme d'actions, 12 agriculteurs représentant plus de 60% de la SAU du territoire avait validé l'idée d'expérimenter les associations de culture avec des légumineuses ; la culture de colza associé en fait partie.

Enfin, l'objectif de cet essai est de mettre en évidence un nouvel itinéraire technique pour la culture du colza. Ce dernier devra permettre de réduire les intrants, notamment se passer de Métazachlore et d'insecticide et réduire la fertilisation azotée conformément à la note technique

Description de l'action

Les essais de colza associés ont été réalisés sur 2 campagnes (2023-2024 et 2024-2025) sur l'AAC de Sarceaux par le même agriculteur ; la 1^{ière} parcelle était de 2.5 ha et la deuxième de 1 ha ; les essais étaient réalisés avec un parcelle témoin afin de pouvoir faire des comparaisons.

Rappel des objectifs de l'essai :

- Se passer des herbicides racinaires (antidicotylédones) : métazachlore et diméthachlore que l'on retrouve dans le captage
- Réussir un couvert d'été avec du trèfle
- Ne pas travailler le sol et gérer la fertilisation azotée pour éviter les lessivages
- Avoir un rendement du colza le plus proche du témoin pour garantir la viabilité économique et la pérennité de cet itinéraire technique

2 campagnes n'auront pas suffi pour caler parfaitement l'itinéraire technique avec une perte de rendement par rapport au témoin qui se conclue par une perte minime de 104 €/ha.

Les problèmes techniques ont été nombreux :

- Les repousses d'orge détruites trop tardivement et qui ont fortement réduit le peuplement du colza sur une partie de la parcelle d'essai
- Une mauvaise maîtrise de la nutrition azotée du colza la première année
- Un problème de développement important de géranium dans la parcelle d'essai la deuxième année, lié à un semis tardif (début septembre) ; ce développement sur une zone importante de l'essai a obligé l'agriculteur à faire un désherbage détruisant les légumineuses et donc réduire l'essai.

Globalement, l'agriculteur a pu acquérir un savoir-faire sur la technique du colza associé qui devrait lui permettre de continuer seul ; cela passe par :

- Un semis précoce du colza, sans doute autour de la fin juillet
- Un mélange de couvert incluant du lotier, du trèfle blanc et du trèfle d'Alexandrie
- Eviter un précédent orge avant colza pour éviter l'effet allopathique très important de cette culture
- Garder la fertilisation azotée, mais décaler en automne 20 à 40 unités d'azote pour contrôler le couvert et développer le colza.

Au final, outre la baisse importante des pesticides, le colza associé aura permis de limiter le travail du sol sur la culture suivante (blé) et d'assurer une couverture du sol sans interruption pendant 3 campagnes, de 2024 à 2026, réduisant ainsi les risques de lessivage d'azote et les repousses d'adventices indésirables



Travail réalisé

En 2025, l'animateur du SDE a :

- Réalisé 4 visites terrain avec LVH et l'agriculteur : 3 visites terrain (implantation, entrée hiver, sortie hiver) et une rencontre pour collecter les données fin août
- Organisé 1 réunion bilan le 29/9/2025 (cf. diaporama de présentation en annexe 21)
- Rédiger une synthèse des essais (cf. compte-rendu en annexe 22)



Coût

2640 € TTC

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs présents à la réunion bilan : 5

Nombre d'agriculteurs participants aux essais colza associé : 1

Références (programme d'actions)

- II - Accompagnement à l'évolution des systèmes de production
 - 2-développer les cultures associées
 - 6-limiter l'utilisation des chloroacétamides

AAC de Sées - AESN

Action 1 : Aide à l'acquisition d'une bineuse et préparation du suivi individuel 2025-2026 d'une exploitation

Contexte

Une exploitation agricole a souhaité faire l'acquisition d'une bineuse pour désherber des cultures de maïs ensilage et grain en 2024. La technicienne a rencontré l'exploitant le 26/08/2024 pour convenir d'une organisation pour la réalisation du diagnostic et le lancement du suivi 2025/2026.

Description de l'action

La technicienne agricole du SDE a réalisé le suivi correspondant à l'engagement technique de l'exploitant pour la demande de subvention :

- la réalisation d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires de l'exploitation en 2024
- un suivi de la diminution d'IFT sur deux campagnes culturales suite à l'acquisition de la bineuse

Durant la campagne 2026 une fiche technico-économique sera produite pour sensibiliser les autres exploitations de l'AAC. Au gré des opportunités, des journées de démonstration pourront être organisées par l'animateur de l'AAC.

Travail réalisé

La fiche complémentaire de la demande de subvention consultable en annexe 23 a été rédigée.

Le 16/05/2025 une première visite de lancement a été réalisé sur les parcelles pour caractériser la flore adventice présente et étudier avec l'exploitant le contexte de chacune des 3 parcelles concernées par le désherbage mécanique cette année-là.

Au moment du désherbage des échanges téléphoniques ont eu lieu ainsi que durant l'été pour faire un état des lieux de la parcelle avec l'exploitant. Comme les causes de réussites et d'échec étaient facilement identifiables un deuxième rendez-vous n'a pas paru nécessaire ni à la technicienne ni à l'exploitant.

Le cahier d'enregistrement phytosanitaire a été transmis à l'automne pour une analyse durant l'hiver par la technicienne et un débriefing simultané à la préparation de la campagne au printemps 2026.

Indicateurs

91 ha concernés par le désherbage mécanique dont 66 ha dans l'AAC

1 exploitation engagée dans la démarche

Références (programme d'actions)

- Fiche n°13 : Travailler à l'échelle de l'exploitation
- Fiche n°14 : Techniques alternatives de lutte contre les adventices (les maladies et les ravageurs)

Action 2 : Aide à l'acquisition d'un broyeur et préparation du suivi individuel 2025-2026 d'une exploitation

Contexte

Une exploitation agricole a souhaité faire l'acquisition d'un broyeur pour gérer la destruction de ses couverts sans usage de produits phytosanitaires comme actuellement.

Description de l'action

La technicienne agricole du SDE sera en charge à partir de la campagne 2025 de :

- Du suivi de la diminution d'IFT sur deux campagnes culturales suite à l'acquisition du broyeur



- de proposer une demi-journée de terrain sur les techniques culturales de l'exploitation pour sensibiliser les autres exploitations de l'AAC

Travail réalisé

En 2025, l'animatrice et la technicienne ont rencontré l'exploitation pour convenir d'une organisation pour la réalisation du diagnostic et le lancement du suivi 2025.

La fiche récapitulative consultable en annexe 24 a été rédigée.

Indicateurs

221 hectares concernés par le broyage mécanique dont 88 ha dans l'AAC

1 exploitation engagée dans la démarche

Références (programme d'actions)

- Fiche n°13 : Travailler à l'échelle de l'exploitation
- Fiche n°14 : Techniques alternatives de lutte contre les adventices (les maladies et les ravageurs)

Action 3 : Accompagnement de la CdC à l'écriture de sa stratégie de protection de la ressource en eau dans le cadre de sa demande de dérogation aux normes de potabilité

Contexte

La CdC des Sources de l'Orne est concernée par une demande de dérogation aux normes de potabilité pour l'usine Route de Rouen du fait de 3 métabolites de pesticides pertinents mesurés à des concentrations supérieures à la limite de qualité de 0,10 µg/L sur l'eau traitée en sortie d'usine, alimentant l'Unité de Distribution de Sées :

- Chloridazone desphényl
- Chloridazone méthyl-desphényl
- Chlorothalonil SA (R417888)

Travail réalisé

Suite à la rencontre de la CDC des Sources de l'Orne en date du 29/10/2024 dont l'objectif était de recueillir leurs points de vigilance quant au cahier des charges de l'étude de préfiguration à la mise en œuvre de PSE dans l'AAC de Sées, le technicien AEP de la CdC des Sources de l'Orne a sollicité l'animatrice du SDE pour l'appuyer dans l'écriture du programme d'actions préventives à mettre en œuvre dans le cadre de la demande de dérogation citée. Celui-ci alimente également la stratégie de protection de la ressource en eau de la CdC.

L'animatrice a appuyé le technicien AEP pour l'écriture de la partie IV.3 du document présenté en annexe 25.

Indicateurs

Demande de dérogation validée en 2025

Stratégie de protection de la ressource écrite en 2025

Références (programme d'actions)

- Animation générale

AAC de Saint-Pierre du Regard - AESN

Action 1 : Invitation à des animations collectives

Contexte

Du fait des difficultés de recrutement sur le 3^{ème} poste d'animateur, l'animation sur cette AAC s'est principalement limitée au MAEC (cf. Actions transversales -n°2).

Les exploitations concernées par l'AAC de Saint-Pierre du Regard ont été conviées à l'ensemble des formations proposées dans le cadre de l'animation de tous les PAEC pour lesquels le SDE est opérateur, quelles que soient les dates.

Celles-ci ont également été invitées à participer aux animations collectives organisées dans le cadre des programmes d'actions mis en œuvre dans les AAC de la Laudière, Landisacq et du bassin Egrenne-Varenne.

Les animations des structures partenaires ayant un intérêt technique ou d'actualité vis-à-vis des enjeux de l'AAC ont été aussi relayées auprès des exploitations agricoles de l'AAC.

Travail réalisé

Les invitations suivantes ont été transmises par mail et/ou courrier postal :

- Visite de parcelle de céréales avec désherbage à la herse étrille en sortie d'hiver (SDE - AAC de la Laudière, du 13/03 au 03/04)
- Journées techniques élevage systèmes herbagers (CIVAM ; le 27/02 « Adaptation de son système et de son troupeau par les races et leurs sélections, 03/06 « Visite de ferme avec pâturage tournant dynamique », 30/10 « Visite de ferme en monotraite »)
- Forum agricole pour développer un circuit court (Flers Agglo et CIVAM ; le 22/04 à Caligny)
- Démonstration houe rotative sur maïs (SDE - AAC de Landisacq, le 27/05)
- Tour de plaine « Lin et Chanvre bio » (Lin et Chanvre Bio ; le 28/05 à Colombiers sur Seules (14))
- Cafés installation-transmission (Réseau des CIVAMS Normands et ARDEAR ; le 06/06 à La Ferté-Macé et le 25/06 à Putanges le Lac)
- Démonstration du robot binage Cyclair (CUMA Normandie, le 10/06 à Bagnoles de l'Orne)
- Webinaire « Cultiver sans glyphosate » (Chambre d'agriculture, le 24/10/2025)
- Programme de formations autour des pratiques de gestion hivernales du bocage (PNRNM ; du 20/11/2025 au 19/02/2026)
- Invitation aux formations organisées dans le cadre des MAEC (SDE, cf. Actions transversales -n°2)

Les informations des animations référencées ci-dessus ont été complétées tout au long de l'année par l'apport d'informations techniques et concernant les dispositifs d'aides financières existantes ainsi que les évolutions de la réglementation, par la technicienne MAEC/agricole du SDE.

Références (programme d'actions)

- Fiche n°7 : Encourager les productions fourragères (notamment pour les systèmes en polyculture élevage) et les cultures à faible niveau d'intrants
- Fiche n°9 : Encourager les systèmes d'exploitation à faible niveau d'intrants
- Fiche n°12 : Prendre en compte la vulnérabilité des parcelles dans la détermination du risque de transferts de « polluants » vers la ressource
- Fiche n°13 : Travailler à l'échelle de l'exploitation



Action 2 : Appui d'une exploitation pour la réalisation d'un boviduc et création de mare

Contexte

Une exploitation herbagère s'étant converti à l'AB en fin de 1^{er} programme d'actions et engagée en MAEC IAE1 et HBV3 a sollicité le SDE dès 2024 pour l'appuyer dans l'obtention de financement pour la création d'un boviduc dans l'objectif d'améliorer ses pratiques de pâturage et de simplifier le travail sur l'exploitation.

Travail réalisé

L'animatrice du SDE a appuyé l'exploitation pour la réalisation de son projet qui a été réalisé (cf. Annexe 26)

Aussi, en 2025, cette même exploitation a été mise en relation avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le CPIE des Collines Normandes pour étudier les possibilités de créer des mares sur son exploitation.

Références (programme d'actions)

- Fiche n°7 : Encourager les productions fourragères (notamment pour les systèmes en polyculture élevage) et les cultures à faible niveau d'intrants
- Fiche n°9 : Encourager les systèmes d'exploitation à faible niveau d'intrants

AAC de la Laudière - AESN

Action 1 : Bilan du programme 2019-2024

Contexte

Le programme d'actions visant à réduire les pollutions diffuses au captage de la Laudière et s'appliquant à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage a été validé en mars 2019 pour une durée de 5 ans.

Description de l'action

L'analyse consiste en l'évaluation des réalisations par rapport aux prévisions tant du point de vue économique que technique. L'objectif est de déceler au regard des moyens mis en œuvre l'impact des différentes actions mises en œuvre pour réduire les pollutions diffuses, dans l'objectif d'analyser leur pertinence et leur efficacité tant en termes de sensibilisation des acteurs locaux, de réduction des sources de pollutions diffuses et plus largement de protection de la ressource en eau.

Travail réalisé

L'évaluation s'appuie sur des données techniques (analyses physico-chimiques des eaux brutes prélevées aux captages et indicateurs agricoles tels que l'évolution de l'assolement), mais aussi sur les statistiques de participation des acteurs agricoles et l'analyse de la gouvernance.

Au regard des éléments observés, il s'agit de dégager les points forts et les points faibles du programme d'actions et de proposer les éventuelles évolutions à apporter en termes de méthode d'animation, de gouvernance, de suivi et de dimensionnement des actions futures.

Indicateurs

Les résultats de ce travail sont présentés à l'annexe 27.

Action 2 : Sensibilisation de la PRPDE à la stratégie foncière et appui d'une installation avec conversion de SAU en AB

Contexte

Une exploitation de 56ha dont 44ha est à transmettre en 2025 dans l'AAC de la Laudière. Deux jeunes souhaitent s'installer, convertir l'exploitation en AB et développer une filière de valorisation boulangère en circuit court.

Ils se sont orientés d'eux-mêmes vers Terre de Liens qui a sollicité l'animatrice du SDE pour l'organisation d'une rencontre avec l'AESN, les élus du SIAEP du Houltme visant à sensibiliser la PRPDE à la nécessité d'élaborer une stratégie foncière. En effet, l'existence de cette stratégie à l'échelle de l'AAC conditionne l'attribution d'une subvention par l'AESN à Terre de Liens pour l'acquisition du foncier.

Description de l'action

L'action consistait donc à prendre contact avec les porteurs de projet pour préparer un argumentaire tant du point de vue du SIAEP et de l'AESN pour justifier de la pertinence d'un tel système dans l'AAC, que pour la CDOA en charge de délivrer l'autorisation d'exploiter.

Par la suite, avec l'installation effective des deux jeunes, un accompagnement technique a été mis en place en partenariat avec Bio en Normandie.

Travail réalisé

L'animatrice du SDE s'est entretenue à plusieurs reprises avec Terre de Liens et les deux porteurs de projets pour suivre l'évolution administrative de leur installation et de l'attribution de la SAU. En parallèle, elle a étudié les possibilités de mises en cultures de certaines parcelles dans des parcelles faiblement sensibles à l'érosion et au ruissellement mises en évidence par les études de terrain menées avec le SM3R et la Chambre d'agriculture depuis maintenant plusieurs années.



Aussi, le SM3R a été mis en contact avec les deux jeunes pour définir un plan de plantations bocagères dans les parcelles remises en cultures.

Ce travail préparatoire a été présenté au SIAEP du Houlme, en présence d'un des deux porteurs de projet, de l'AESN et de Terre de Liens, le 25/04/2025 (cf. Annexe 28).

Même si la PRPDE n'a pas souhaité s'engager dans une stratégie foncière, un an avant les élections municipales, les deux jeunes se sont installés sur l'exploitation à transmettre et les terres sont en conversion AB.

Le projet d'établir une stratégie foncière reste d'actualité dans un 2^{ème} programme d'actions a validé en 2026. Inscrire de soutenir la conversion en AB de SAU incluse dans l'AAC dans une délibération du SIAEP serait un premier pas face auquel l'AESN est restée ouverte.

Suite à l'installation, l'accompagnement technique des deux nouveaux installés a été mis en place pour les appuyer dans la conversion AB de la SAU exploitée. Celui-ci a donné lieu à un premier rendez-vous technique établissant un diagnostic préalable au conseil de l'exploitation (cf. Annexe 29).

Indicateurs

44 ha en conversion AB dans l'AAC.

Projet de plantation de 927 ml

Coût

Diagnostic d'exploitation : 1 521€ TTC

Références (programme d'actions)

- Action 3.7 : Développer les surfaces en agriculture biologique

Action 3 : Contribution à une réponse internationale à l'AAP Européen « Horizon 2030, Cluster 6 »

Contexte

Au cours de l'été 2025, l'Union Européenne a ouvert un appel à projets (AAP) permettant de financer des projets de recherche sur les modalités de gouvernance territoriale de la protection des ressources naturelles, notamment eau et biodiversité (Horizon Europe CL6).

Comme Bio en Normandie, l'équipe captages prioritaires a été sollicitée par Sarah HERNANDEZ (Cabinet Strong) ayant piloté le 1^{er} projet étudiant la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en France, au sein d'Aire d'Alimentation de Captages (AAC), dans le cadre du projet européen Interreg en 2018. Il s'agissait de mettre à disposition du projet un territoire d'application test, appelé territoire pilote.

Description de l'action

21 partenaires internationaux, dont le SDE, se sont organisés pour proposer une réponse visant à étudier de nouvelles modalités de rémunération des pratiques agricoles vertueuses pour la ressource en eau : **PESNet - Creating a European Network for testing and developing multi-benefit Payments for Ecosystem Service schemes**. Au total, 6 pays européens sont concernés par le projet (Royaume-Uni, Hongrie, Belgique, Pays-Bas, France, Espagne), ainsi que la Tunisie.

Pour le SDE, ce projet est une opportunité pour accentuer le travail déjà réalisé dans l'AAC de la Laudière et fédérer l'ensemble des acteurs, déjà sensibilisés. De plus, il permettrait de réengager tous les acteurs du territoire autour d'une thématique commune au moment de la redéfinition du 2^{ème} programme d'actions dans un cadre technique ambitieux et appuyé par de nombreuses structures ressources.

Soutenir les filières AB localement et plus largement, les filières BNI, est une piste d'action que le SDE souhaiterait mettre en avant ; notamment par la réalisation d'une étude de faisabilité de mise en place de circuits courts locaux pour favoriser les produits issus des élevages AB, alimentés à l'herbe ou par des fourrages BNI ou encore par la valorisation économique de ces productions par l'intermédiaire d'un PSE.

Rappel des réalisations passées sur cette AAC au cours du 1^{er} programme d'action :

Après la conduite d'un diagnostic Territorial des Pressions Agricoles (DTPA) couvrant environ 70% de SAU incluse à l'AAC de la Laudière, une phase de concertation s'est étendue de 2015 à 2018. Entre 2019 et 2025, le programme de réduction des pollutions diffuses porté par le SDE 61 a été mis en œuvre.

De nombreuses formations techniques, visites de terrain ont été organisées pour les exploitations agricoles du territoire dans l'objectif de les faire monter en compétences sur les pratiques vertueuses et utilisées en AB (système herbager pâturant, cultures associées, couvertures du sol, gestion et valorisation de l'interculture, culture du chanvre, gestion durable et valorisation des haies bocagères, gestion et protection des zones humides, désherbage mécanique, aménagements parcellaires de lutte contre l'érosion, agroforesterie, reconnaissance des auxiliaires de cultures, réduction du travail du sol et cultures sous-couverts). Des essais culturels ont également été mis en œuvre notamment autour de la pratique d'itinéraires techniques sans produit phytosanitaire pour la culture de maïs et d'itinéraires mixtes en céréales. Une grande partie du programme a tenté de mettre en avant l'intérêt des prairies et dans une moindre mesure des fourrages pluriannuels pour réduire l'érosion et la pression phytosanitaire sur le milieu agro-naturel. D'autres cultures BNI comme le sorgho ont également été testées dans l'AAC.

Les professionnels de la distribution agricole (négoce et coopératives locales ainsi que les CUMA du territoire) ont été associés aux démarches dès 2021 pour accentuer la communication auprès des exploitations agricoles et la sensibilisation du plus grand nombre d'acteurs de la filière. En parallèle le diagnostic de vulnérabilité à l'érosion et au ruissellement établi par le syndicat de rivière local a été mis à jour par le SDE 61 et la Chambre d'Agriculture Normandie pour cibler les parcelles sur lesquelles les interventions sont à prioriser pour limiter les pollutions diffuses vers la ressource et ces résultats ont été transmis aux coopératives et agriculteurs concernés.

Même si certaines exploitations font évoluer une partie de leurs pratiques ou réaménagent des talus ou des haies pour lutter contre l'érosion, le taux d'adhésion au programme (<25%) n'a pas permis d'atteindre les objectifs de qualité d'eau fixé par le programme conduit par le SDE. A ce jour, 2 conversions à l'AB sont recensées entre 2019 et 2025 sur l'AAC.

Le manque de débouchés rémunérateurs ou des aides financières jugées peu incitatives sont deux raisons régulièrement mise en avant par les exploitations agricoles qui ne participent pas au dispositif. Le SDE61 a pourtant ouvert entre 2023 et 2025 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) systèmes et localisées pour offrir la possibilité d'une aide financière à la création de prairies, au systèmes herbagers, à la gestion agroécologique des zones humides, du bocage et des mares. Les campagnes 2026 et 2027 proposeront encore de s'engager dans ce dispositif. Seulement 11 exploitations (sur 98) se sont engagées, 2 d'entre elles sont en AB. Le projet permettrait de proposer des PSE à l'ensemble des exploitations AB du territoire, avec des plafonds relevés et véritablement incitatifs, tout en intégrant de nouveaux enjeux écologiques pour renforcer le dispositif et valoriser l'ensemble du système de production AB.

Il s'agirait également d'étudier et d'envisager les modalités de conversion volontaire de certaines exploitations afin de favoriser leur éligibilité aux marchés liés aux services écosystémiques (carbone, biodiversité, eau).

Travail réalisé

Afin de contribuer à l'élaboration de la réponse collective, l'animatrice du SDE a participé à 3 réunions visios :

- 05/08 : Présentation du projet aux territoires pilotes en vue de préparer des fiches descriptives « territoires pilotes » regroupant les informations suivantes : description du territoire, objectifs du projet, description des services écosystémiques recherchés, impacts attendus sur le territoire, actions précédemment engagées sur lesquelles s'appuyer, rôle et responsabilité de la structure animatrice, partenariats locaux à inclure aux projets. La fiche produite est consultable en annexe 30.
- 27/08 : Description des différents modules du projet en prévision de l'élaboration budgétaire et du planning : WP1 - Design du PSE prenant en compte les multiples services écosystémiques ; WP2 - Recherche de fonds ; WP3 - Analyse et conception des mécanismes financiers ; WP4 - Analyse des performances et du fonctionnement ; WP5 - Applications aux territoires pilotes (transversale) ; WP6 - Analyse politique des modes de gouvernance ; WP7 - Etude des capacités de déploiement ; WP8 - Management de projet
- 08/09 : Finalisation de la réponse
- 24/09 : Dépôt du projet

Le 15/01/2026, le collectif contributaire a appris que le projet n'avait pas été retenu.



Indicateurs

Projet déposé (cf. Annexe 31)

Références (programme d'actions)

- Action 2.1 : Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires
- Action 3.6 : Favoriser l'implantation de cultures peu consommatrices d'intrants
- Action 3.7 : Développer les surfaces en agriculture biologique

Action 4 : Suivi de parcelles : Essais de désherbage mécanique sur blé

Contexte

En 2024, deux exploitations avaient mis en place des essais de désherbage mécanique sur culture de maïs avec un accompagnement réalisé par Bio en Normandie. L'une d'entre elles a souhaité poursuivre la démarche dans la culture suivante, un blé, avec passage de herse étrille en sortie d'hiver.

Description de l'action

En sortie d'hiver, le GAEC du Domaine a donc passé deux fois consécutives la herse étrille sur sa culture de blé ; la 1^{ère} semaine de mars et le 29/03 sur 48 m de large.

Travail réalisé

Dans le cadre de l'animation menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture dans l'AAC de la Laudière, l'animatrice du SDE et le coordinateur eau de la Chambre d'agriculture ont inclus le suivi de la parcelle de blé à leurs visites de terrain.

Quatre visites de la parcelle ont eu lieu : les 13/03/2025 ; 24/03/2025 ; 03/04/2025 et 18/04/2025.

La dernière visite a été menée en présence de l'exploitant agricole qui a livré son sentiment positif vis-à-vis de la technique et reconnaît la qualité de l'implantation de sa céréale du fait des conseils d'implantation émis (semis à minimum 5 cm de profondeur). Le salissement par les adventices de la parcelle est maîtrisé et même si un rattrapage chimique pouvait s'envisager, au 18/04/2025 la gestion des adventices sur la partie désherbée mécaniquement était comparable à celle du reste de la parcelle.

L'exploitant a également convenu que le travail superficiel du sol en sortie d'hiver a permis aussi une meilleure aération du sol favorisant la reprise de végétation du blé.



Photographie 1 : Parcelle de blé photographiée le 13/03/2025 (environ 1 semaine après le 1^{er} passage de herse étrille).

A gauche de la photo : avec passage de herse étrille

A droite de la photo : sans passage de herse étrille



Photographies 2 et 3 : Parcelle d'essai photographiée le 03/04/2025, après passage de herse étrille du 29/03/2025



Photographies 4 et 5 : Parcelle d'essai photographiée le 18/04/2025, après passage de herse étrille du 29/03/2025

A gauche : pas de herse étrille : fente de dessiccation à la surface du sol et sol fermé

A droite : 2 passages de herse étrille : pieds de blé correctement implantés et tallés ; pas de salissement excessif dû aux adventices.

Coût :

828 € TTC

Indicateurs :

1 exploitation volontaire dans les essais

Références (programme d'actions)

- Action 3.1 : Concevoir des itinéraires techniques adaptés et répondant aux enjeux environnementaux
- Action 3.4 : Mise en place d'essais visant l'amélioration des pratiques de désherbage



Action 5 : Sensibilisation de l'ensemble de la profession agricole aux pollutions diffuses

Contexte

Depuis 2022, l'animatrice du SDE 61 a travaillé avec les techniciens des structures professionnelles agricoles appuyée de la CAN pour :

- Partager les problématiques du territoire avec les acteurs qui sont au contact régulier des agriculteurs
- Ne pas conseiller le métolachlore dans l'AAC en désherbage post-semis du maïs
- Sensibiliser le plus grand nombre d'agriculteurs aux aménagements parcellaires

Description de l'action

Comme les quatre précédentes années, plusieurs tournées de terrain (SDE61-CAN) ont permis dans un premier temps de cartographier l'assolement 2025 au sein du sous-bassin versant R3 en amont des semis de maïs (cf. Annexe 32), dans le but d'anticiper la sensibilisation vis-à-vis des programmes de désherbage et de limiter le recours aux produits à efficacité racinaire utilisée en prélevée.

L'objectif est en effet de sensibiliser 20 à 30 agriculteurs exploitant des parcelles en amont du point de prélèvement dans la Rouvre R3, aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau dans l'AAC, et notamment au risque lié à l'usage des Chloroacétamides et de manière plus générale des herbicides racinaires généralement appliqués en prélevée du maïs.

Après avoir mis à jour la cartographie 2025, la CAN via une prestation commandée par le SDE a engagé une phase de discussion avec les technico-commerciaux (Appro-Vert, Agrial, Axone, Jean-Philippe HAMARD et Eurodis) pour :

- identifier les agriculteurs concernés par ces parcelles sensibles ;
- obtenir des informations sur les pratiques de désherbage sur maïs (sous réserve d'acceptation de la part des agriculteurs concernés) pour pouvoir les recroiser avec les analyses d'eau et les substances actives retrouvées.

Un bilan des actions 2025 a été réalisé pour être présenté à l'ensemble de ces structures partenaires début 2026.

Travail réalisé

En plus des campagnes d'observation de terrain, l'animatrice du SDE s'est chargée des diverses réalisations cartographiques (assolement 2025, vulnérabilité et propositions d'aménagements parcellaires, cartes des mêmes informations par structures technico-commerciales avec identification des exploitations concernées) pour favoriser la mise en œuvre de cette action et sa coordination multi-partenariale

Coût :

Appui de la CAN pour les visites de terrains et la mobilisation des partenaires de la distribution agricole 4 140 € TTC

Indicateurs

Nombre de structures partenaires associées tout au long de l'année pour identifier les situations culturales les plus à risque : 5 (Axone, Appro-Vert, Agrial, Hamard, Eurodis).

Références (programme d'actions)

- Action 2.1 : Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires
- Action 3.1 : Concevoir des itinéraires techniques adaptés et répondant aux enjeux environnementaux
- Action 3.6 : Favoriser l'implantation de cultures peu consommatrices d'intrants



Indicateurs

Nombre d'exploitations rencontrés : 16

Nombre d'exploitations volontaires : 10

Projet d'enherbement entrée de champ 35x50 m : 1

Projet d'aménagement de talus : 4 : 824ml (dont un de 145ml et un de 570ml réalisés en 2025)

Projet d'implantation de haie : 3 : 760ml dont 570ml sur talus

Projet d'élargissement de bande enherbée élargie au-delà du réglementaire : 11 : 2555ml

Entrées de champ dont les déplacements sont envisagés : 2

Coût

Appui de l'animateur de la CAN pour les rencontres d'exploitations : 8 280 € TTC

Références (programme d'actions)

- Action 2.1 : Identifier et limiter les risques de transferts parcellaires

Action 7 : Identification et rencontre des fermes à transmettre dans l'AAC de la Laudière

Contexte

Dans le cadre de sa convention d'animation AESN, le Réseau des CIVAM Normands a sollicité les différents maîtres d'ouvrage des programmes de réduction des pollutions diffuses dans les AAC prioritaires pour identifier des fermes à transmettre dans les prochaines années et ainsi anticiper la transmission des structures herbagères et/ou en AB favorables à la qualité de l'eau.

Travail réalisé

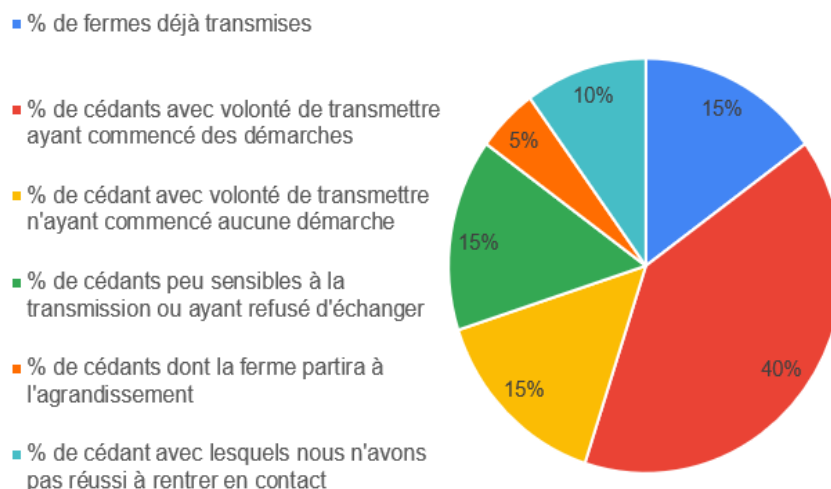
Le SDE a répondu positivement à cette démarche. L'animatrice du SDE a identifié 20 fermes pour lesquelles les chefs d'exploitations étaient susceptibles de prendre leur retraite dans les 5 prochaines années. Le CIVAM et la technicienne agricole du SDE ont ensuite réalisé des visites sous la forme d'un porte-à-porte de ces structures pour les sensibiliser et les informer à l'enjeu de la transmission.

La majorité des futurs cédants rencontrés (40%) avaient déjà entamé des démarches liées à la transmission, notamment avec la Chambre d'agriculture de l'Orne (rendez-vous bilans, rédaction de petites annonces). D'autres, moins nombreux (15%), envisageaient de transmettre à moyen terme (dans les 1 à 2 ans à venir), mais n'avaient encore engagé aucune démarche et connaissaient peu le parcours à la transmission. Les échanges avec ces deux profils de cédants ont permis d'aborder les différentes façons de chercher un repreneur, la question du foncier (dialogue avec les propriétaires, rôles de la SAFER, de Terres de Liens), ou encore de la maison d'habitation. Les échanges ont permis de présenter les accompagnements à la transmission et à l'installation existants, notamment les contrats de parrainage et l'accompagnement à la rédaction et à la diffusion d'annonces. Les cafés installation transmission ainsi que la possibilité d'organiser des portes ouvertes ont aussi été abordés.

Plus généralement, cette action aura permis d'aller à la rencontre d'agriculteurs et de rester en contact avec ceux en ayant exprimé la volonté. Ces échanges nous ont donné une vision de l'état général d'avancement des réflexions sur la transmission sur l'AAC de la Laudière. Cette opération de porte à porte a aussi été l'occasion de rappeler aux agriculteurs les accompagnements proposés par le SDE : MAEC, rédaction de demandes de subvention de matériel en faveur de la qualité de l'eau, essais agronomiques.

Enfin, la démarche a mis en évidence la nécessité de rencontrer les nouveaux agriculteurs le plus tôt possible dans leur parcours d'installation et ce, afin de les sensibiliser aux enjeux de qualité d'eau exercé dans les AAC pour qu'ils y adaptent au mieux leur pratiques techniques dès le départ.

Bilan du porte-à-porte sur 20 fermes



Références (programme d'actions)

- Action 3.1 : Concevoir des itinéraires techniques adaptés et répondant aux enjeux environnementaux
- Action 3.6 : Favoriser l'implantation de cultures peu consommatrices d'intrants
- Action 3.7 : Développer les surfaces en agriculture biologique

Action 8 : Invitation à des formations collectives

Contexte

Afin de mutualiser les efforts d'organisation et d'animation, le SDE a profité de sa maîtrise d'ouvrage départementale pour convier les exploitations de l'AAC de la Laudière conviées à l'ensemble des formations proposées dans le cadre de l'animation de tous les PAEC pour lesquels le SDE est opérateur, quelles que soient les dates.

Celles-ci ont également été invitées à participer aux animations collectives organisées dans le cadre des programmes d'actions mis en œuvre dans d'autres AAC.

Les animations des structures partenaires ayant un intérêt technique ou d'actualité vis-à-vis des enjeux de l'AAC ont été aussi relayées auprès des exploitations agricoles de l'AAC.

Travail réalisé

Les invitations suivantes ont été transmises par mail et/ou courrier postal :

- Visite de parcelle de céréales avec désherbage à la herse étrille en sortie d'hiver (SDE - AAC de la Laudière, du 13/03 au 03/04)
- Journées techniques élevage systèmes herbagers (CIVAM ; le 27/02 « Adaptation de son système et de son troupeau par les races et leurs sélections, 03/06 « Visite de ferme avec pâturage tournant dynamique », 30/10 « Visite de ferme en monotraite »)
- Forum agricole pour développer un circuit court (Flers Agglo et CIVAM ; le 22/04 à Caligny)
- Démonstration houe rotative sur maïs (SDE - AAC de Landisacq, le 27/05)
- Tour de plaine « Lin et Chanvre bio » (Lin et Chanvre Bio ; le 28/05 à Colombiers sur Seullès (14))
- Cafés installation-transmission (Réseau des CIVAMS Normands et ARDEAR ; le 06/06 à La Ferté-Macé et le 25/06 à Putanges le Lac)
- Démonstration du robot binage Cyclair (CUMA Normandie, le 10/06 à Bagnoles de l'Orne)
- Webinaire « Cultiver sans glyphosate » (Chambre d'agriculture, le 24/10/2025)
- Programme de formations autour des pratiques de gestion hivernales du bocage (PNRNM ; du 20/11/2025 au 19/02/2026)



- Invitation aux formations organisées dans le cadre des MAEC (SDE, cf. Actions transversales -n°2)

Les informations des animations référencées ci-dessus ont été complétées tout au long de l'année par l'apport d'informations techniques et concernant les dispositifs d'aides financières existantes ainsi que les évolutions de la réglementation, par la technicienne MAEC/agricole du SDE.

Références (programme d'actions)

- Action 3.1 : Concevoir des itinéraires techniques adaptés et répondant aux enjeux environnementaux
- Action 3.4 : Mise en place d'essais visant l'amélioration des pratiques de désherbage
- Action 3.6 : Favoriser l'implantation de cultures peu consommatrices d'intrants

AAC de Landisacq 1 (Barrage de la Visance) –AESN

Action 1 : Mise en place d'un suivi de l'azote parcellaire 2025-2026

Contexte

A la suite de la réalisation par la technicienne du SDE61 de son diagnostic individuel d'exploitation, un GAEC expérimente le désherbage mécanique de culture de maïs ensilage sur 10,10 ha. Une des modalités testées consistait en aucun usage de produit phytosanitaire.

Cette exploitation, en polyculture-élevage, a son siège dans l'AAC de Landisacq. 62,35 ha sont inclus sur l'AAC, soit 50% de la Surface Agricole Utile (SAU) qu'elle exploite et 11% de la SAU de l'AAC.

Suite à l'essai de désherbage mécanique, un salissement dû aux adventices plus élevées qu'habituellement est observé sur la part de la parcelle conduite sans produit phytosanitaire, localisée dans une dépression de sol, plus humide que le reste de la parcelle. Cette emprise est généralement plus sujette à des infestations d'adventices, et notamment du rumex.

Description de l'action

Avant la récolte du maïs, le SDE61 et le GAEC ont anticipé la mise en place d'un essai de couvert hivernal pour permettre une importante couverture du sol et ainsi éviter une augmentation du stock d'adventices de la parcelle à plus long terme.

En parallèle, un suivi de l'azote du sol est prévu. Celui-ci sera poursuivi jusqu'à la fin de la période de croissance végétative du maïs suivant qui sera implanté en 2025, dans l'objectif d'étudier le piégeage de l'azote par le couvert, sa dynamique de restitution, les périodes de minéralisation du sol au regard des travaux agricoles (apports d'effluents et travail du sol) et par conséquent, sa disponibilité au moment le plus fort de la croissance du maïs.

En 2026, des conseils seront par la suite proposés à l'exploitation pour maximiser la valorisation de l'azote du sol et réduire les apports extérieurs.

Travail réalisé

Pour rappel, en 2024, le travail pour cette action a consisté à :

- Echanger avec le GAEC pour identifier les enjeux de la parcelle du point de vue de la régulation des adventices et du lessivage de l'azote ;
- Ecrire le protocole de suivi (cf. Annexe 35)
- Commander les premiers reliquats azotés (25/11/2024 et 15/12/2024)

Le suivi a commencé au semis du couvert en novembre 2024. En 2025, le suivi c'est fait dès la sortie d'hiver puis jusqu'à fin juillet. A la récolte du maïs en octobre un nouveau prélèvement a été réalisé puis en entrée d'hiver en novembre 2025.

Suite à ces mesures un rapport annuel a été discuté avec l'agriculteur pour lui procurer un conseil de pratique de fertilisation dont vous retrouverez le support annexe 36 et de travail du sol. Le conseil prévu sur le couvert d'interculture n'a pas pu être réalisé en raison de la neige tombée juste après le semis du couvert en novembre 2024 et a tué les semences qui n'ont jamais germées.

Les graphiques très parlants de l'impact de la météorologie sur la minéralisation naturelle du sol et l'importance de choisir judicieusement les périodes d'apports des effluents d'élevage ont été ajoutés au support de la formation MAEC « Fonctionnement du sol et pratiques agronomiques » (cf. Annexe 16).

Coût

Reliquats azotés (2024) : 169.76 €TTC

Reliquats azotés (2025) : 720.96 €TTC

Indicateurs

10,10 ha suivis

1 exploitation engagée



Références (programme d'actions)

- Action 1 : Mise en place de systèmes très économes en intrants
- Action 7 : Diminuer les risques de lessivage de l'azote pendant l'interculture

Action 2 : Essais de désherbage mécanique du maïs

Contexte

Présence importante de cultures de maïs dans l'AAC de Landisacq (environ 46% de la surface arable et 22% de la SAU). Le système cultural de certaines exploitations est basé sur la monoculture de maïs (environ 20% de la surface arable incluse à l'AAC de Landisacq).

En 2024 suite aux rendez-vous individuels qui ont révélé un usage quasiment systématique de désherbant utilisés en prélevée pour la majorité des producteurs des essais de désherbage mécanique à la herse étrille ont été menés afin de diminuer l'impact du maïs sur la qualité d'eau. Les objectifs étaient :

- Diminuer la pression exercée sur la ressource en eau en 2024 ;
- Permettre au producteur de tester de nouvelles techniques, d'en voir les avantages et limites de son propre vécu ;
- Créer une relation de confiance avec les producteurs, être perçu comme un agronome ;
- Créer une dynamique sur l'AAC, pour cela une restitution bout de champs a été réalisée.

Description de l'action

A l'issu des essais de 2024, il est apparu que la météorologie particulièrement humide de l'année n'avait pas permis de réaliser un bon désherbage mécanique. Il a été choisi de réessayer la technique dans un autre contexte climatique.

Les objectifs 2025 étaient les mêmes qu'en 2024 avec en plus, l'objectif de faire monter en autonomie les participants sur la pratique, les pousser à adopter les bons réflexes et le bon processus de réflexion lors du suivi de la parcelle.

Travail réalisé

Une sensibilisation au désherbage mécanique a été effectuée auprès des producteurs. Pour cela la technicienne agricole du SDE61 a réalisé un conseil agronomique lors du rendez-vous individuel avec le producteur. Par la suite, les producteurs les plus intéressés ont été rappelés pour établir une convention d'essai. En plus de la herse étrille de l'année précédente, une houe rotative a été trouvée chez un concessionnaire voisin et une convention de location fut établie.

Une fois la saison commencée, le travail de la technicienne a porté sur :

- Conseil sur la profondeur de semis
- Suivi tous les 4 à 5 jours de la parcelle pour déclencher les passages au moment opportun selon la météo, l'humidité du sol, le stade du maïs, le stade des adventices. Compte-rendu systématique au producteur s'il n'a pas pu se libérer pour être présent lors de la visite.
- Présence et conseil pour les réglages de la herse étrille lors du passage
- Visite post-passage pour évaluer l'efficacité et faire un compte rendu au producteur
- Organisation de la démonstration de désherbage mécanique (houe rotative) avec le concessionnaire par la technicienne et l'animatrice du SDE61, invitation des partenaires et des agriculteurs de l'AAC et des AAC voisines (cf. annexe 37)
- Présence et conseil pour les réglages de la houe rotative lors du passage
- Animation de la démonstration de désherbage mécanique
- Visite post-passage pour évaluer l'efficacité et faire un compte rendu au producteur et aux personnes présente à la démonstration (cf. annexe 38)

Pour la démonstration la technicienne et l'animatrice du SDE61 ont préparé plusieurs supports :

- Panneau : désherbage méca maïs leviers agronomiques & retour 2024 (cf. annexe 39)
- Panneau : désherbage méca maïs stades et débit chantier (cf. annexe 40)
- Fiche distribuée : pourquoi fait-on un essai de désherbage mécanique ? (cf. annexe 41)

Démonstration de la houe rotative





Coût

Houe rotative : 511.20€ TTC

Herse étrille : 90 €TTC

Indicateurs

3 exploitations ont participé à l'essai

7.5 ha ont été désherbés mécaniquement dans le cadre de l'essai (protocole d'essai en annexe 42)

58 ha de SAU sur l'AAC implantés en maïs au cours de leur rotation et sont exploités par les participants de l'essai

5 exploitations présentes au bout de champ

Références (programme d'actions)

- Action 2 : Mettre en place des essais afin d'améliorer les pratiques de désherbage

Action 3 : Aide à l'acquisition d'un groupe de fauche et préparation du suivi individuel 2025-2026 d'une exploitation

Contexte

Une exploitation agricole a souhaité faire l'acquisition d'un groupe de fauche pour optimiser la gestion de ses fourrages hors maïs (dérobées et prairies) et ainsi valoriser ses surfaces sans avoir à les mettre en culture.

Description de l'action

La technicienne agricole du SDE61 sera en charge à partir de la campagne 2025 de :

- suivre le maintien de la surface en herbe sur deux campagnes culturales suite à l'acquisition du groupe de fauche
- suivre l'augmentation de la part récoltée dans la surface en herbe sur deux campagnes culturales suite à l'acquisition du groupe de fauche
- de valoriser une demi-journée de terrain ou un document technique sur la valorisation des fourrages alternatifs au maïs par l'exploitation pour sensibiliser les autres exploitations de l'AAC. Cette valorisation pourra être conjointe à d'autres actions sur le territoire de l'AAC du Barrage de la Visance et du Gué-Pont Herbout afin encore une fois, d'accentuer la dynamique locale autour de la réimplantation de prairie.

Travail réalisé

Début 2025, la technicienne a rencontré l'exploitation le 11/02/2025 pour convenir d'une organisation pour la réalisation du diagnostic et le lancement du suivi 2025.

La fiche complémentaire de la demande de subvention consultable en annexe 43 a été rédigée.

Indicateurs

89 hectares concernés par la fauche chaque année dont 29ha dans l'AAC

1 exploitation engagée dans la démarche

Références (programme d'actions)

- Fiche n°4 : Développer l'autonomie alimentaire des élevages et générer des économies d'intrant
- Fiche n°5 : Améliorer la gestion de la fertilisation à base de phosphore
- Fiche n°7 : Diminuer les risques de lessivage de l'azote durant l'interculture

Action 4 : Invitation à des animations collectives

Contexte

Afin de mutualiser les efforts d'organisation et d'animation, le SDE a profité de sa maîtrise d'ouvrage départementale pour convier les exploitations de l'AAC de Landisacq à des animations collectives organisées dans le cadre de la démarche « captage prioritaire » mise en œuvre dans d'autres AAC prioritaires ainsi qu'aux formations proposées aux exploitations engagées en MAEC. Les animations des structures partenaires ayant un intérêt technique ou d'actualité vis-à-vis des enjeux de l'AAC ont été aussi relayées auprès des exploitations agricoles de l'AAC.

Travail réalisé

Les invitations suivantes ont été transmises par mail et/ou courrier postal :

- Visite de parcelle de céréales avec désherbage à la herse étrille en sortie d'hiver (SDE - AAC de la Laudière, du 13/03 au 03/04)
- Journées techniques élevage systèmes herbagers (CIVAM ; le 27/02 « Adaptation de son système et de son troupeau par les races et leurs sélections, 03/06 « Visite de ferme avec pâturage tournant dynamique », 30/10 « Visite de ferme en monotraite »)
- Forum agricole pour développer un circuit court (Flers Agglo et CIVAM ; le 22/04 à Caligny)
- Démonstration houe rotative sur maïs (SDE - AAC de Landisacq, le 27/05)
- Tour de plaine « Lin et Chanvre bio » (Lin et Chanvre Bio ; le 28/05 à Colombiers sur Seulles (14))
- Cafés installation-transmission (Réseau des CIVAMS Normands et ARDEAR ; le 06/06 à La Ferté-Macé et le 25/06 à Putanges le Lac)
- Démonstration du robot binage Cyclair (CUMA Normandie, le 10/06 à Bagnoles de l'Orne)
- Webinaire « Cultiver sans glyphosate » (Chambre d'agriculture, le 24/10/2025)
- Programme de formations autour des pratiques de gestion hivernales du bocage (PNRNM ; du 20/11/2025 au 19/02/2026)
- Invitation aux formations organisées dans le cadre des MAEC (SDE, cf. Actions transversales -n°2)

Les informations des animations référencées ci-dessus ont été complétées tout au long de l'année par l'apport d'informations techniques et concernant les dispositifs d'aides financières existantes ainsi que les évolutions de la réglementation, par la technicienne MAEC/agricole du SDE.

Références (programme d'actions)

- Action 1 : Mise en place de systèmes très économes en intrants
- Action 2 : Mettre en place des essais afin d'améliorer les pratiques de désherbage
- Action 4 : Développer l'autonomie alimentaire des élevages et générer des économies d'intrants
- Action 7 : Diminuer les risques de lessivage de l'azote pendant l'interculture
- Action 8 : Aménagements parcellaires pour préserver la qualité d'eau tout en limitant l'érosion du sol (haies + bandes enherbées)



AAC de Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 (Pont Herbout – Le Gué) – AESN

Action 1 : Essai screening couvert d'interculture hivernale

Contexte

En 2024, 3 diagnostics d'exploitation ont été réalisés par la technicienne ont pu être réalisés. L'une de ces exploitations s'est portée volontaire lors du diagnostic pour la mise en place d'un essai de couverts végétaux en hiver 2025-2026.

L'objectif de l'essai pour l'agriculteur est de trouver à la fois une densité de semis optimisant la valeur alimentaire et la productivité d'une part et d'autre part une fertilisation optimisant la nutrition du couvert tout en l'économisant pour d'autres cultures.

L'objectif de l'essai pour la qualité de l'eau est de quantifier les pertes d'azote sous différentes densités de semis et de fertilisation pour pouvoir affiner un conseil agronomique auprès de cette exploitation et d'autres exploitations qui pourraient être dans des situations similaires.

Travail réalisé

Un protocole d'essai a été convenu en partenariat (cf. annexe 44) entre les deux agriculteurs de l'exploitation et la technicienne. Le choix s'est porté sur un essai en damier pour optimiser la production de données agronomiques en diminuant la complexité de travail au champ par l'agriculteur.

Deux premières analyses de reliquat azotée ont été réalisées sur chacune des 12 modalités après symbolisation des micro parcelles au champ.

Début 2026 une autre analyse suivra sortie d'hiver pour évaluer la perte d'élément fertilisants sous le couvert durant la période de drainage. A la récolte différentes mesures de biomasse et de valeurs alimentaires seront réalisées puis une valorisation des résultats sera menée auprès des agriculteurs des différentes AAC. En prévision de cette réunion la capitalisation des données est réalisée au fur et à mesure de l'essai et l'agriculteur est également sollicité pour maintenir son implication le temps de l'essai.

Indicateurs

1.2ha d'essai en 2025 pour 85ha de méteil concernés chaque année

1 exploitation concernée par l'action

Coût

En 2025 : 1630€ analyse de sol

En 2026 : 815€ analyse de sol + 418€ analyse valeur alimentaire = 1 233€

AAC de Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 (Pont Herbout – Le Gué) & AAC de Tinchebray 1 – Le Méné-Ciboult 1 (Vallées – Pommeraie) – AESN

Toutes les exploitations concernées par l'AAC de Chanu 1 – La Chapelle Biche 1 (Pont Herbout – Le Gué) sont également concernées par l'AAC Egrenne-Varenne et deux d'entre elles exploitent des parcelles dans l'AAC Landisacq 1 (Barrage de la Visance).

Pour l'AAC de de Tinchebray 1 – Le Méné-Ciboult 1 (Vallées – Pommeraie), ce sont 5 exploitations sur 8 qui sont également concernées par l'AAC Egrenne-varenne.

Par conséquent en raison des moyens humains limités au sein du SDE61 (2.8 ETP pour l'ensemble des AAC prioritaires du département en 2025), l'animation de ces deux territoires est rattachée à celles réalisées dans les AAC de Landisacq 1 (bassin Seine-Normandie) et du bassin Egrenne-Varenne (bassin Loire-bretagne)

Afin de mutualiser les efforts d'organisation et d'animation, le SDE a profité de sa maîtrise d'ouvrage départementale pour convier les exploitations de ces deux AAC à l'ensemble des animations collectives organisées dans le cadre de la démarche « captage prioritaire » mise en œuvre dans d'autres AAC prioritaires ainsi qu'aux formations proposées aux exploitations engagées en MAEC. Les animations des structures partenaires ayant un intérêt technique ou d'actualité vis-à-vis des enjeux de l'AAC ont été aussi relayées auprès des exploitations agricoles de l'AAC.

Les invitations suivantes ont été transmises par mail et/ou courrier postal :

- Visite de parcelle de céréales avec désherbage à la herse étrille en sortie d'hiver (SDE – AAC de la Laudière, du 13/03 au 03/04)
- Journées techniques élevage systèmes herbagers (CIVAM ; le 27/02 « Adaptation de son système et de son troupeau par les races et leurs sélections, 03/06 « Visite de ferme avec pâturage tournant dynamique », 30/10 « Visite de ferme en monotraite »)
- Forum agricole pour développer un circuit court (Flers Agglo et CIVAM ; le 22/04 à Caligny)
- Démonstration houe rotative sur maïs (SDE – AAC de Landisacq, le 27/05)
- Tour de plaine « Lin et Chanvre bio » (Lin et Chanvre Bio ; le 28/05 à Colombiers sur Seulles (14))
- Cafés installation-transmission (Réseau des CIVAMS Normands et ARDEAR ; le 06/06 à La Ferté-Macé et le 25/06 à Putanges le Lac)
- Démonstration du robot binage Cyclair (CUMA Normandie, le 10/06 à Bagnoles de l'Orne)
- Webinaire « Cultiver sans glyphosate » (Chambre d'agriculture, le 24/10/2025)
- Programme de formations autour des pratiques de gestion hivernales du bocage (PNRNM ; du 20/11/2025 au 19/02/2026)
- Invitation aux formations organisées dans le cadre des MAEC (SDE, cf. Actions transversales -n°2)

Les informations des animations référencées ci-dessus ont été complétées tout au long de l'année par l'apport d'informations techniques et concernant les dispositifs d'aides financières existantes ainsi que les évolutions de la réglementation, par la technicienne MAEC/agricole du SDE.



AAC Egrenne Varenne - AELB

Action 1 : CTEau Mayenne amont 2024-2026

Contexte

Le programme d'action visant à réduire les pollutions diffuses aux prises d'eau classées prioritaires et situées sur l'Egrenne et la Varenne, dans l'Orne, s'inclut au CTEau Mayenne Amont 2021-2026.

Travail réalisé

L'animatrice du SDE a participé au COPIL du 20/03/2025. La présentation demandée par le SAGE Mayenne pour l'occasion est en annexe 45.

Action 2 : Participation à l'étude érosion Varenne aval, Pont Barrabé, Ortel et Menil-Roulé

Contexte

Le Conseil Départemental de la Mayenne a engagé à l'échelle du SAGE Mayenne Amont plusieurs études pour identifier les sources de phosphore liées à l'érosion en amont du lac de Haute Mayenne à Saint-Fraimbault :

- 2019-2020 : Bassin versant de la Colmont ;
- 2021-2023 : Bassins versants de l'Aisne et de l'Anglaise (AAC de Pont de Couterne)
- 2024-2025 : Bassins versants de la Varenne aval, du Pont Barrabé (affluent de l'Egrenne en amont de la Moujonnière, sur CDC Andaine-Passais), de l'Ortel et du Menil-Roulé

Pour mémoire, ces trois études font suite à un premier état des lieux en date de 2018 qui établissait les ordres de grandeurs des flux de phosphore issu de l'érosion diffuse en amont du lac, pour prioriser les secteurs d'études. Cette même étude avait également mis en évidence que seulement 10% du flux de phosphore était lié à l'assainissement.

Description de l'action

Un des principaux points d'attention de l'étude est d'identifier sur le terrain les situations culturelles à risque d'érosion en croisant l'assolement culturel (cultures de printemps, céréales d'hiver, couvert fourrager pluriannuel ou prairie permanente) avec la localisation et la structure parcellaire.

Sur le terrain, il s'agit notamment de repérer :

- les parcelles susceptibles d'être sensibles aux transferts vers le cours d'eau notamment via des fossés circulants ; ou du fait de leur localisation en bordure de cours d'eau avec sortie du cours d'eau de son lit ; ou encore par des phénomènes d'érosion ou de ruissellement intra-parcellaire)
- des facteurs aggravants : positionnement des affouragements, accès des animaux aux mares, positionnement d'entrées de champs favorisant la connexion des écoulements au réseau hydrographique, parcelles parking, tas de fumier stockés à proximité d'ornières, absence de bandes enherbées, dysfonctionnement des ouvrages de stockage d'effluents...)

En parallèle des relevés de terrain menés par le bureau d'études Interfaces & Gradients auxquelles les différents animateurs en place sur chaque sous-bassin ont participé, des campagnes d'analyse de qualité d'eau ont été conduites sur le chevelu de cours d'eau en des points stratégiques par rapport aux situations à risque pré-identifiées (amont/aval).

Les premiers résultats et observations de l'étude ont été présentés à des agriculteurs des différents sous-bassins pour échanger sur les solutions envisageables pouvant être mises en œuvre dans les parcelles où le risque de transferts est élevé ; et ainsi construire un programme d'actions à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Travail réalisé

Le 04/02/2025, l'animatrice du SDE a participé au comité technique (COTECH) de l'étude érosion Varenne aval, Pont Barrabé, Ortel et Menil-Roullé. Cette réunion avait pour objectif de préparer le COFIL en travaillant notamment sur des propositions d'animations opérationnelles à mettre en place auprès des agriculteurs les plus concernés par des problématiques d'érosion des sols (cf. annexe 46).

Le 06/03/2025, l'animatrice était également présente au COFIL présentant les résultats de l'étude et des suites à donner ainsi qu'au comité technique du 22/09/2025 pour définir les modalités de rencontres des exploitations suite à l'étude (cf. annexes 47 et 48).

Suite à l'étude, 5 exploitations agricoles étaient mises en évidence car concernées par des parcelles présentant un fort risque érosion.

Accompagnée du bureau d'études Interfaces & Gradients, l'animatrice du SDE61 a rencontré une exploitation dans une des parcelles à risque. Un profil de sol a été réalisé pour sensibiliser l'exploitation aux pratiques agricoles favorisant son bon fonctionnement.

Au cours de l'hiver suivant, une comparaison de l'azote en condition de labour ou non devait être mise en place. L'animatrice est allée réaliser les prélèvements de terre pour mise en analyse. Cependant, la bande non labourée était une bordure de 1,5m en haut de parcelle (initialement prévue plus large au milieu de la parcelle). Les résultats n'étaient donc pas significatifs.

Coût :

Reliquats azotés entrée et sortie hiver : 181,92 € TTC

Indicateurs :

2 770 ha inclus à l'AAC Egrenne-Varenne couverts par l'étude (5,7%)

1 exploitation rencontrée en amont des semis de blé : 1 suivi de l'azote mis en place dans une parcelle pour comparer avec/sans labour (non abouti)



Action 3 : Essai d'implantation d'une graminée pérenne

Contexte

Dans le cadre de l'animation agricole portée par SDE61 au sein de l'AAC Egrenne-Varenne, la promotion des cultures pérennes et bas niveau d'intrants ainsi que de l'autonomie alimentaire en système pâturant sont deux axes techniques inscrits au CTEau Mayenne amont 2024-2026.

Description de l'action

Le GAEC de la Planche s'est porté volontaire pour la mise en place d'essais d'implantation de gamagrass en 2025. Ces essais sont localisés dans l'AAC Egrenne-Varenne, sur la commune de Perrou, en amont de la prise d'eau de la Moujonnrière-Varenne localisée à Saint-Mars d'Egrenne (61) et exploitée par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable (SMPEP) Domfrontais et Passais.

L'objectif de l'exploitation est d'améliorer sa production de fourrage estival sur ces deux parcelles aux rendements faibles lors de cette saison, par l'implantation du gamagrass. Il s'agit également pour l'exploitation certifiée « Agriculture Biologique » (AB) de disposer d'une couverture végétale pérenne (30 ans) protégeant le sol de l'érosion et ne nécessitant pas de traitement phytosanitaire.

Travail réalisé

Pour cette action, l'animatrice du SDE s'est chargée :

- d'établir le protocole de l'essai en partenariat avec l'exploitation et l'animateur du groupe CIVAM ARADEC dont fait partie l'exploitation ;



- de suivre les trois modalités d'essai selon le planning suivant :

	04/06/2025	18/06/2025	01/07/2025	16/07/2025	30/07/2025	13/08/2025	04/09/2025	15/09/2025
Observation générale du développement du gamagrass	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	H / H2	
Mesure de recouvrement végétal et diversité floristique	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	S / H / H2	H / H2	
Pesée de biomasse								H / H2
Analyse de qualité alimentaire du fourrage								H / H2

S : condition séchante ; H : condition humide ; H2 : condition humide avec densité de semis élevée

- et de réaliser le compte-rendu présenté en annexe 49 qui présente en détails le protocole d'essai ainsi que les résultats des 5 premiers mois d'implantation du couvert végétal et des perspectives de suivi pour les années suivantes.

Croissance et tallage de gamagrass et couverture végétale de la parcelle H2, le 13/08/2025



Coût :

Analyse de sol : 456 € TTC

Semences gamagrass + plantes compagnes en AB : 5317 € TTC

Analyse valeur alimentaire : 129.36 € TTC

Appui technique CIVAM : 8 928 € TTC

Indicateurs

4.9 ha implantées en graminées pérennes

Action 4 : Lancement de l'animation agricole dans le sous-bassin de la Noë Verte (AAC Egrenne-Varenne)

Contexte

La Chambre d'agriculture Normandie a obtenu des financements de la part de la DRAAF Normandie pour la mise en place d'un accompagnement individualisé de 5 exploitations dans le sous-bassin de la Noë Verte : projet Global BAC.

Description de l'action

Le 28/08/2025, l'animatrice du SDE61 a invité l'ensemble des exploitations agricoles concernées par le sous-bassin de la Noë Verte au sein de l'AAC Egrenne-Varenne (3748.41 ha de SAU en 2024, 98 exploitations) pour leur présenter les enjeux de qualité d'eau locaux. Il s'agissait aussi de les informer sur le programme de travaux d'aménagement de cours d'eau porté par les collectivités de l'Entente Egrenne-Varenne, les MAEC ouvertes sur le territoire et leur proposer d'intégrer l'accompagnement Global'BAC porté par la Chambre d'agriculture de Normandie avec l'appui du SDE sur ce sous-bassin.

Travail réalisé

L'animatrice a donc :

- coordonné la préparation de la réunion avec la CAN et la technicienne GEMAPI de l'Entente Egrenne-Varenne,
- réalisé le flyer d'invitation (ci-contre)
- préparé le support de réunion (cf. annexe 50).

Aussi, le SDE61 a soutenu la CAN dans la recherche d'agriculteurs potentiellement intéressés par sa démarche sur le territoire. 4 des rendez-vous ont été réalisés en binôme CAN-SDE61 par l'animatrice du territoire (2) et la technicienne agricole (2).

Indicateurs

4 agriculteurs rencontrés

4 agriculteurs ont signé le contrat d'engagement avec la CAN et ont bénéficié d'un diagnostic de leur système d'exploitation et sont volontaires pour la mise en place d'essais de désherbage 100% mécanique de maïs en 2026 (Global'BAC et SDE)

1 exploitation présente à la réunion ne faisant pas partie des volontaire Global'BAC a sollicité le SDE pour être accompagnée dans la réorganisation de sa surface pâturable avec amélioration de la protection des cours d'eau (cf. Action 5)

Financements :  

Invitation à une réunion d'information

JEUDI 28 AOÛT 2025
10h30 à 12h

Salle Ekklesia – Place du Dr Ledos
Tinchebray - 61800 Tinchebray Bocage

Appuis techniques pour améliorer son autonomie d'exploitation, réduire ses charges & dépasser les impasses techniques

Démarche concertée avec l'agriculteur.rice :
Le 1^{er} rendez-vous sert à choisir ensemble les axes de travail et évaluer les possibilités d'essais techniques

Conseil gratuit pour l'exploitation
Pris en charge par la Chambre d'agriculture avec financement DRAAF Normandie

Indicateurs technico-économiques :
Le conseil individuel doit permettre à l'exploitation de disposer de références pour l'aider dans ses choix d'entreprise et lui garantir une viabilité économique au moins équivalente à celle d'aujourd'hui

Aménagement de cours d'eau :
Dans le cadre des travaux prévus sur l'Egrenne par Domfront Tinchebray Interco
Clôtures & abreuvoirs

MAEC
Accompagnement gratuit pour l'exploitation
Pris en charge par le SDE61 avec financement AELB

Formations

Contacts et informations :
 **Quentin LEVEL** : 06.37.65.92.12
quentin.level@normandie.chambagri.fr
 **Céline BLIN** : 06.41.56.01.60
gemapi@ccandainepassais.fr
 **Marine VINOT** : 06.02.08.18.67
vinot.marine@ome.fr





Action 5 : Elaboration d'un projet d'aménagement en bordure de cours d'eau et de réorganisation du pâturage

Contexte

Les phénomènes d'érosion des sols et de transfert par ruissellement de surface constituent une réelle préoccupation vis-à-vis des pollutions diffuses dans les AAC superficielles. L'apport particulaire de matières en suspension et de substances chimiques associées constituent une problématique vis-à-vis des objectifs de qualité de l'eau.

Les leviers d'actions identifiés comme prioritaires sont :

- Les infrastructures paysagères ralentissant les flux hydrauliques et améliorant l'infiltration intra-parcellaire comme qualitatif en réduisant les flux polluant vers le cours d'eau.
- La gestion des flux hydrauliques doux : entretien et protection des fossés et des mares, maintien et protection des berges et de la ripisylve, installation de bassins de décantation, déplacement d'entrées de champs, création de zone tampon ou de bandes enherbées intra-parcellaires...
- La couverture du sol : cultures permanentes et pluriannuelles (notamment prairies avec non-destruction du couvert végétal)

De multiples maîtres d'ouvrage et acteurs territoriaux portent des projets de préservation des milieux aquatiques, maintien et restructuration du bocage, lutte contre l'érosion ou protection de la biodiversité. Leurs champs d'intervention se situent dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la gestion des espaces naturels et infrastructures agroécologiques.

Des programmes d'aménagement de parcelles en bordure de cours d'eau ou travaux sur cours d'eau sont portés par des collectivités dans le cadre de leur exercice de la compétence GEMAPI ou par des syndicats de rivière ou bassin versant à qui elles l'ont déléguée. De la même façon, des travaux de plantations bocagères antiérosives sont exercés par certaines collectivités disposant d'un technicien bocage ou par des structures intercommunales mutualisant un agent. Dans certains cas, la possibilité de réalisation de ces aménagements peut être étendue à l'ensemble d'un bassin versant ou du territoire d'une collectivité. Au sein d'un zonage environnemental particulier (PNR, Natura 2000), des dispositifs similaires peuvent être mis en œuvre par les organismes gestionnaires de sites sur tout ou partie de l'emprise du site concerné.

Si l'on considère l'AAC Egrenne-Varenne, les travaux d'aménagements de parcelles engagés par l'Entente Egrenne-Varenne (mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, ponts, regarnissage de ripisylve, etc.) ne sont réalisés que le long de l'Egrenne et de la Varenne et de leurs principaux affluents.

En effet, dans ce territoire, le chevelu de cours d'eau est important et une priorisation des secteurs a dû être faite pour ne pas que les travaux excèdent les moyens des collectivités maîtres d'ouvrage.

Cependant, dans certains cas, des exploitations agricoles situées sur un affluent secondaire, à proximité de l'affluent principal voire d'un captage, ont des projets d'aménagements de parcelles pertinents au regard de la protection de l'eau ; et lorsqu'elles ne se situent pas non plus dans un zonage environnemental spécifique supportant un programme d'aménagement en cours, ne peuvent pas inscrire leurs projets dans un programme de travaux portés par leur collectivité.

De plus, elles ne sont pas toujours éligibles à l'aide aux petits investissements du Conseil Départemental de l'Orne (1 fois tous les 3 ans), et selon la nature des travaux ne peuvent prétendre qu'à un faible taux de financement de la part de la Région Normandie avec un risque de non-acceptation de leur dossier -lourd à monter- du fait du rang de priorité activé. A titre d'exemple, un projet de réorganisation de pâturage en bordures de cours d'eau avec pose de clôtures et d'abreuvoirs est relégué au rang de priorité 4/4 parmi l'ensemble des projets déposés et peut prétendre à un taux d'aide de 15%.

Description de l'action

Le SDE a été sollicité par une exploitation agricole localisée à Saint Cornier des Landes, le 28/08/2025 lors de la réunion d'information à destination des exploitations de l'AAC Egrenne-Varenne, en amont du captage prioritaire de la Noë Verte situé à Beauchêne (où seulement 4

exploitations sur 98 invitées étaient présentes).

Le parcellaire de l'exploitation -herbagère en Agriculture Biologique- est inclus à l'AAC Egrenne-Varenne, le long d'un affluent secondaire de l'Egrenne, à 3km du captage de la Noë Verte et 1km de l'affluent principal. Pour rappel, l'AAC Egrenne-Varenne s'étend sur 48 km².

L'exploitation souhaiterait :

- réorganiser ses parcelles de pâturage pour augmenter sa surface pâturable et améliorer ses pratiques (meilleure valorisation de l'herbe et non destruction du couvert végétal sur les chemins conduisant aux abreuvoirs) : pose de clôtures et installation d'abreuvoir
- empêcher la divagation du bétail dans un ruisseau par l'installation d'un pont léger (1/2 tube pvc)
- dégager l'enfrichement d'un fond de parcelle pour augmenter sa surface pâturable, relier deux parcelles de pâture et aménager un coin d'ombre pour les animaux.

Travail réalisé

Le 17/09/2025, l'animatrice du SDE s'est rendue sur l'exploitation en présence des techniciens milieux aquatiques de l'Entente Egrenne-Varenne pour mieux appréhender le projet des agriculteurs. A la suite de cela une planche descriptive des aménagements attendus a été produite par l'animatrice (cf. Annexe 51).

Ensuite, l'animatrice s'est chargée de rechercher des sources de financements pour le projet, notamment via le programme régional Normandie Agriculture Investissement.



Bilan de l'éligibilité de l'exploitation à des financements publics fin 2025 :

- ne peut pas inscrire son projet dans un dispositif existant (programme rivière ou bocage porté par une collectivité, un syndicat, un gestionnaire de site naturel ou une structure intercommunautaire compétente) ;
- ne peut pas prétendre un financement « aide aux petits investissements » du Conseil Départemental ;
- projet relégué au rang de priorité 4/4 parmi l'ensemble des projets déposés éligible à un taux d'aide de 15% de la part de la Région Normandie ;
- aucun autre dispositif de financement ponctuel n'existe au moment de la sollicitation du SDE.

L'animatrice a alors engagé le projet d'ouvrir une ligne budgétaire dans le budget prévisionnel du SDE à partir de 2026 pour soutenir des projets ambitieux et pertinents du point de vue de l'aménagement parcellaire pour des fermes qui ne pourraient bénéficier d'aucun dispositif d'aide supérieur à 20% du montant total du projet.

Le règlement associé à cette décision devra être validé en 2026.

Indicateurs

Règlement en cours d'écriture fin 2025



Action 6 : Réponse à l'AAP OFB « Territoires de convergence Natura 2000 et eau » (sous-bassin Moulin d'Auvilliers, AAC Egrenne Varenne)

Contexte

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), les ministères en charge de la transition écologique, de l'agriculture et de la santé lancent le premier appel à projets (AAP) de la Stratégie Écophyto 2030. Inscrit dans l'action 3.3 de la Stratégie, « Réduire les usages et les risques, notamment sur les territoires prioritaires » (Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et Natura 2000), Cet appel à projets est doté d'une enveloppe allant jusqu'à 2,06 millions d'euros. Les projets seront soutenus pour un montant de financement maximum de 300 000 € par projet et pour une durée maximale de 36 mois. Les projets attendus doivent être multi-partenariaux et portés par un chef de file, structure gestionnaire d'AAC et/ou Natura 2000. Ils peuvent concerner plusieurs sites Natura 2000 et AAC.

Description de l'action

Le SDE s'est associé au CPIE des Collines Normandes pour répondre à l'AAP. Le CPIE des Collines Normandes est le bénéficiaire chef de fil du projet **Biodiversité Ordinaire au Cœur de l'Amélioration des Actions Agricoles pour la Gestion de l'Eau et pour les Espèces Sensibles en Normandie (BOCAAGES en Normandie)** dont l'emprise s'étend sur 4 sites Natura 2000 et 6 AAC sensibles ou prioritaires, dont trois localisées dans l'Orne et pour lesquelles le SDE61, partenaire bénéficiaire, réalise la maîtrise d'ouvrage de la démarche visant à réduire les pollutions diffuses dans la ressource en eau : AAC du Moulin d'Auvilliers (pour l'ensemble du projet), AAC de Sées et AAC de Vingt-Acres (uniquement pour les diagnostics de biodiversité fonctionnelle des parcelles agricoles).

L'enjeu du projet est l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des polluants diffus d'origine phytopharmaceutiques et le renforcement de biodiversité dans les territoires concernés. A travers plusieurs catégories de public cible, différents objectifs stratégiques sont visés :

- **Après des agriculteurs des territoires** : Il s'agira d'accompagner la réduction des usages d'intrants phytopharmaceutiques des exploitations agricoles, mettre en évidence des leviers d'amélioration de la biodiversité fonctionnelle des parcelles agricoles et limiter l'érosion des sols par l'amélioration du fonctionnement hydraulique des parcelles agricoles et la restructuration du bocage.
- **Après des collectivités des territoires** : L'objectif recherché est d'apporter de la transversalité par l'intégration des objectifs agro-environnementaux liées à la réglementation sur l'eau potable et la biodiversité dans les politiques publiques locales (notamment via Plan Alimentaires Territoriaux (PAT))
- **Après des milieux scolaires** : L'implication des enseignants et étudiants des lycées agricoles dans la définition de systèmes de production favorables à la ressource en eau, à différentes étapes du projet, est une garantie de la durabilité des efforts de sensibilisation et des actions déployées localement.

Du point de vue opérationnel, le projet s'attachera à s'intégrer dans une **logique de durabilité des exploitations agricoles** tenant compte de l'ensemble de leurs atouts et de leurs faiblesses (techniques, environnementales mais aussi économique). L'importance de conduire un **diagnostic complet**, tant du point de vue du système cultural et fourrager que du point de vue des opportunités de débouchés économiques comme des performances environnementales, réside dans l'objectif de proposer un conseil fondé sur les possibilités permises par le système d'exploitation agricole dans son intégralité pour réduire la dépendance aux intrants chimiques.

Des **essais techniques** (implantation d'une culture Bas Niveau d'Impact, amélioration de la couverture du sol automnale et hivernale) seront proposés aux structures volontaires en tenant compte de leurs atouts et contraintes structurels. Les résultats seront partagés collectivement lors d'une formation technique visant à co-construire un système de cultures économe en intrants.

L'accompagnement technique des exploitations intégrera des **démonstrations de matériel de**

désherbage mécanique, une **formation aux différents outils existants et à leurs réglages**, mais aussi la mise en place de **diagnostic de la biodiversité fonctionnelle** appuyée sur les protocoles de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). Ici, en plus d'un support de sensibilisation, la biodiversité fonctionnelle sera utilisée comme un indicateur de réponse pour suivre les effets de changements de pratiques sur les parcelles agricoles étudiées.

En complément, un **diagnostic spécifique de la sensibilité à l'érosion/ruissellement** des parcelles agricoles sera conduit sur le territoire du projet. Les résultats permettront l'organisation d'une journée de restitution collective sur des secteurs plus vulnérables et la formulation de conseils auprès des exploitations pour viser à réduire les transferts par ruissellement et érosion particulaire.

L'ensemble de ces propositions techniques seront appuyées par une dimension d'accompagnement social autour d'un **cycle d'intervention collective sur la thématique du « changement » pour faciliter l'identification des freins personnels de chacun** et de leurs causes et de comprendre les mécanismes à mettre en place pour les dépasser ou les atténuer.

Toutes ces données permettront de construire lors de la 1ère année de mise en œuvre du projet le contenu d'un **module de formation à destination des milieux scolaires**, en partenariat avec le corps enseignant. Celui-ci s'appuiera sur une visite d'exploitation qui devra constituer le support d'un travail de diagnostic de la part des étudiants intégrant le constat des situations à risque vis-à-vis des polluants diffus et de l'érosion des sols et de propositions d'adaptations de pratiques. Ce travail sera ensuite présenté par les étudiants aux exploitations ayant accueilli les visites.

Enfin, l'approche globale du système de production agricole devra être traduite au travers de **cahiers des charges pour favoriser les productions issues de pratiques favorables à la qualité d'eau et à la biodiversité dans les circuits courts locaux soutenus par les PAT**, mais aussi avec les partenaires de la distribution agricole gérant des filières longues, et auprès de financeurs potentiels de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Des supports de communication mettant en valeur les différentes mises en œuvre du projet seront produits. Des vidéos mettant en scène des exploitations témoignant de leurs pratiques économes en intrants seront tournées et diffusées largement, notamment en milieu scolaire.

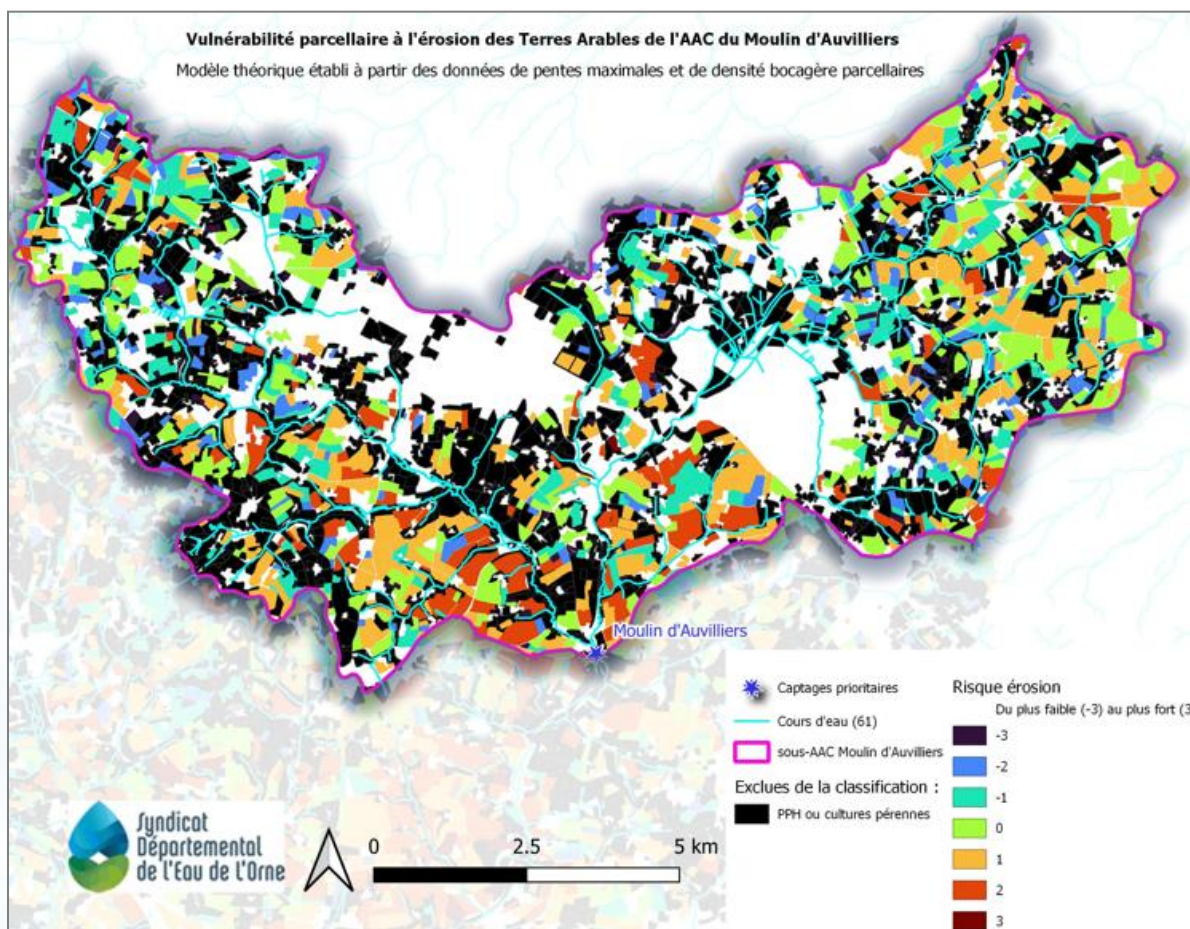
Travail réalisé

Pour cette action, l'animatrice du SDE61 a appuyé le CPIE des Collines Normandes pour la préparation de la réponse à l'AAP :

- Réalisation d'une modélisation de la vulnérabilité parcellaire à l'érosion à l'échelle de l'AAC Egrenne-varenne pour cibler les territoires prioritaires ;
- Rédaction d'une fiche de présentation des territoires retenus pour l'AAP (sous bassin Moulin d'Auvilliers, et dans une moindre mesure AAC de Sées et de Sarceaux, cf. Annexes 52) ;
- Préparation des présentations en bureau syndical du SDE61 pour prise de délibérations nécessaires aux signatures de conventions avec le CPIE (partenariat et mandat) ;
- Travail sur le contenu de la réponse notamment : accompagnement technique des exploitations agricoles, démonstrations matérielles en partenariats avec les CUMA, mobilisation de la MFR de la Ferté-Macé dans le projet ;
- Travail sur le volet budgétaire en binôme avec la chargée de mission du CPIE des Collines Normandes



Le territoire prioritaire pour le SDE dans la mise en œuvre de ce projet est le sous-bassin du Moulin d'Auvilliers au sein de l'AAC Egrenne-Varenne, et notamment la SAU pré-identifiée comme étant la plus vulnérable à l'érosion.



Indicateurs

Réponse à l'AAP complète et déposée.

Le choix des projets retenus interviendra en juin 2026.

Action 7 : Invitation à des animations collectives

Contexte

Afin de mutualiser les efforts d'organisation et d'animation, le SDE a profité de sa maîtrise d'ouvrage départementale pour convier les exploitations de l'AAC Egrenne-Varenne à des animations collectives organisées dans le cadre de la démarche « captage prioritaire » mise en œuvre dans les AAC de la Laudière et de Landisacq ainsi qu'aux formations proposées aux exploitations engagées en MAEC. Les animations des structures partenaires ayant un intérêt technique ou d'actualité vis-à-vis des enjeux de l'AAC ont été aussi relayées auprès des exploitations agricoles de l'AAC.

Les invitations suivantes ont été transmises par mail et/ou courrier postal :

- Visite de parcelle de céréales avec désherbage à la herse étrille en sortie d'hiver (SDE - AAC de la Laudière, du 13/03 au 03/04)
- Journées techniques élevage systèmes herbagers (CIVAM ; le 27/02 « Adaptation de son système et de son troupeau par les races et leurs sélections, 03/06 « Visite de ferme avec pâturage tournant dynamique », 30/10 « Visite de ferme en monotraite »)

- Forum agricole pour développer un circuit court (Flers Agglo et CIVAM ; le 22/04 à Caligny)
- Démonstration houe rotative sur maïs (SDE - AAC de Landisacq, le 27/05)
- Tour de plaine « Lin et Chanvre bio » (Lin et Chanvre Bio ; le 28/05 à Colombiers sur Seulles (14))
- Cafés installation-transmission (Réseau des CIVAMS Normands et ARDEAR ; le 06/06 à La Ferté-Macé et le 25/06 à Putanges le Lac)
- Démonstration du robot binage Cyclair (CUMA Normandie, le 10/06 à Bagnoles de l'Orne)
- Webinaire « Cultiver sans glyphosate » (Chambre d'agriculture, le 24/10/2025)
- Programme de formations autour des pratiques de gestion hivernales du bocage (PNRNM ; du 20/11/2025 au 19/02/2026) (cf. Annexe 53)
- Invitation aux formations organisées dans le cadre des MAEC (SDE, cf. Actions transversales -n°2)

Les informations des animations référencées ci-dessus ont été complétées tout au long de l'année par l'apport d'informations techniques et concernant les dispositifs d'aides financières existantes ainsi que les évolutions de la réglementation, par la technicienne MAEC/agricole du SDE.



AAC de Pont de Couterne - AELB

Action 1 : CTEau Mayenne amont 2024-2026

Contexte

Le programme d'action visant à réduire les pollutions diffuses au captage de Pont de Couterne s'inclut au CTEau Mayenne Amont 2021-2026.

Travail réalisé

L'animateur du SDE a participé au COPIL du 20/03/2025. La présentation demandée par le SAGE Mayenne pour l'occasion est en annexe 45. Elle synthétise les actions réalisées en 2024 et les projets pour 2025.

Action 2 : Participation à une réunion Infiltr'eau 53

Contexte

Le lac de Haute Mayenne à St Fraimbault des prières est une réserve d'eau très importante pour le soutien d'étiage et l'approvisionnement en eau potable des villes de Mayenne, Laval et Château-Gontier. La retenue a été classée au SDAGE Loire-Bretagne comme sensible à l'eutrophisation liée à la concentration en phosphore. Cette dernière se traduit par le verdissement de l'eau lié au développement d'algues en période estivale, parfois toxiques. Il y a également des anoxies (diminution d'oxygène) qui peuvent entraîner la mort massive d'organismes aquatiques. Le phosphore étant très peu lessivable, les sources de ce dernier sont liées à l'érosion des sols.

En 2018, une étude des flux de phosphore a permis de montrer qu'ils étaient de 73 T/an en moyenne, mais étaient très variable selon la pluviométrie. L'érosion diffuse concentrait 88% des flux totaux. Les secteurs prioritaires étaient les plus proches de la retenue, soit ceux de la Colmont, la Varenne aval et Mayenne en amont du lac.

En 2019-2020, une étude sur les risques érosifs a été réalisé sur le bassin versant de la Colmont

En 2021-2023, une étude sur les risques érosifs a été réalisé sur les bassins versants de l'Aisne et l'Anglaise (sous-bassin de l'AAC de Pont de Couterne)

En 2025-2027, une étude érosion est prévue sur le sous bassin Mayenne Amont dont une petite partie est située dans l'AAC de Pont de Couterne.

Description de l'action

L'objectif de cette après-midi du 24 septembre 2025 était de sensibiliser les agriculteurs du secteur de Javron les Chapelle à la problématique de l'érosion et le lien avec la qualité de l'eau. Cette manifestation était organisée par Infiltr'eau 53 avec la chambre d'agriculture de la Mayenne, le SDE61, le Parc Naturel Régional Normandie Maine et le Bureau d'étude Interface et gradient. Après une présentation en salle, une visite sur le terrain a permis de permis de l'intérêt des haies à plat et sur talus pour limiter l'érosion et de voir l'impact de l'érosion sur la structure du sol.

Travail réalisé

Envoi par mail de l'invitation à la MFR de la Ferté Macé

Envoi par mail de l'invitation à 164 agriculteurs de l'AAC de Pont de Couterne

Réalisation d'un diaporama centré sur la prairie et son importance dans la lutte contre l'érosion et la turbidité de l'eau (cf. annexe 54).

Indicateurs

Nombre d'agriculteurs de l'AAC de Pont de Couterne présents : 1

La MFR de la Ferté Macé invité n'était pas présente.

Action 3 : Réunion de suivi annuelle « Charte Conseil »

Contexte

Il est nécessaire de travailler sur l'ensemble de l'AAC de Pont de Couterne pour améliorer la qualité de l'eau. Pour cela, une charte encadrant le conseil et la vente de produits phytosanitaires à l'échelle de l'AAC a été signée le 09/12/2021 par plusieurs structures professionnelles agricoles. Le dossier a été finalisé en septembre 2023 avec la signature de 11 partenaires techniques et institutionnels sur 14 et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Travail réalisé

En 2025, une réunion de suivi a été organisée le 4 décembre 2025

L'animateur du SDE a présenté les réalisations 2025 (cf. annexe 55) :

- Suivi analytique de la qualité de l'eau brute en pesticides et en nitrates ;
- Les engagements MAEC sur l'AAC en Pays de la Loire et en Normandie : nombre d'engagements, surface concernée, types de mesures et montants annuels touchés ;
- L'évolution de l'assolement sur l'AAC depuis 2010 ;
- Un focus sur le sous bassin de l'Anglaise : érosion et pollutions diffuses

Le SDE a également sollicité l'intervention de BASF (recommandation d'utilisation du DTMA-P et réduction des transferts de pesticides dans l'eau) et TERRENA (présentation de l'indice de régénération et projet de 1000 diagnostics)

Au final le SDE sollicite la participation de tous les partenaires de la Charte travailler sur l'Erosion à partir de 2026 : identification des agriculteurs concernés par les parcelles les plus à risque et voir les possibilités d'action.

Indicateurs

Nombre de structures professionnelles représentées : 14

Action 4 : Interventions auprès de l'enseignement agricole

Contexte

Changer les habitudes de production des agriculteurs est un travail sur le long terme. Le COPIL a mis en avant l'intérêt de sensibiliser les étudiants en agriculture aux enjeux locaux pour faciliter la diffusion de l'information auprès des futurs agriculteurs et techniciens agricoles.

Travail réalisé

La Maison Familiale Rurale (MFR) de La Ferté Macé propose un enseignement de BTS Analyse, Conduite et Stratégie des Entreprises Agricoles, qui forme de futurs agriculteurs et techniciens, par apprentissage. Il y a ainsi une classe de BTS adultes en reconversion et une classe de cursus classique. Le SDE 61 intervient depuis 2020 dans cette formation pour présenter les liens entre agriculture et qualité de l'eau.

En 2025, le SDE est intervenu 3 fois :

- Le 23 avril 2025 auprès d'étudiants du BTS ACSE en formation continue de la MFR de La Ferté Macé sur « La haie, un élément multifacette de l'agroécosystème ». La présentation est consultable en annexe 56.
- Le 7 octobre 2025 auprès d'étudiants en BTS ACS'Agri en formation initiale (apprentissage) de la MFR sur « un diagnostic territorialisé avec enjeu eau ». La présentation est consultable en annexe 57.
- Le 13 novembre 2025 auprès d'étudiants en BTS ACS'Agri en formation initiale (apprentissage) de la MFR sur un jury pour la restitution d'un travail de groupe concernant le travail de diagnostic ci-dessus. La présentation est consultable en annexe 58.



Indicateurs

3 ½ journées de formation – 45 élèves présents (BTS ACS formation initiale et continue)

Action 5 : Suivi de couvert d'interculture

Contexte

Dans le cadre des MAEC de nombreux agriculteurs contactent le SDE61. Durant les échanges avant ou pendant leur engagement les agriculteurs évoquent leurs difficultés notamment agronomiques. Deux d'entre eux ont répondu positivement à la proposition d'accompagnement agronomique par le SDE61.

L'objectif est de faire un état des lieux des pratiques en hiver 2025-2026 avec un suivi et un conseil agronomique mensuel. Pour l'hiver 2026-2027 selon les besoins identifiés un essai plus complet sera proposé aux deux exploitants avec une visite d'exploitation.

Travail réalisé

L'agriculteur 1 à Ciral a semé un mélange conseillé par son technico-commercial le 14/08/2025. L'échange avec la technicienne du SDE61 a eu lieu fin août 2025 soit après le semis. A la suite fin septembre, fin octobre, fin novembre un point téléphonique a eu lieu pour évaluer l'état du couvert avec l'agriculteur et lui indiquer les critères à regarder lors de sa prochaine visite de la parcelle. Mi-décembre une visite de parcelle a été réalisée et un conseil apporté en raison d'une présence anormale d'avoine un rendez-vous a été pris pour une aide à la décision en sortie d'hiver selon l'état de l'avoine entre maintien et destruction pour implantation de l'orge de printemps prévue initialement.

L'agriculteur 2 à Couptrain a semé un mélange sous dosé par rapport au conseil de son technico-commercial début octobre. Le contact a également été téléphonique jusqu'en décembre puis une visite de parcelle a eu lieu mi-décembre et un rendez-vous a été convenu mi-février avant la destruction.

Indicateurs

2 + 4 ha concernés

2 exploitations concernées

Action 6 : Invitation à des animations collectives

Contexte

Afin de mutualiser les efforts d'organisation et d'animation, le SDE a profité de sa maîtrise d'ouvrage départementale pour convier les exploitations de l'AAC Pont de Couterne à des animations collectives organisées dans le cadre de la démarche « captage prioritaire » mise en œuvre dans les autres AAC ainsi qu'aux formations proposées aux exploitations engagées en MAEC. Les animations des structures partenaires ayant un intérêt technique ou d'actualité vis-à-vis des enjeux de l'AAC ont été aussi relayées auprès des exploitations agricoles de l'AAC.

Les invitations suivantes ont été transmises par mail et/ou courrier postal :

- Visite de parcelle de céréales avec désherbage à la herse étrille en sortie d'hiver (SDE - AAC de la Laudière, du 13/03 au 03/04)
- Journées techniques élevage systèmes herbagers (CIVAM ; le 27/02 « Adaptation de son système et de son troupeau par les races et leurs sélections, 03/06 « Visite de ferme avec pâturage tournant dynamique », 30/10 « Visite de ferme en monotraite »)
- Forum agricole pour développer un circuit court (Flers Agglo et CIVAM ; le 22/04 à Caligny)
- Démonstration houe rotative sur maïs (SDE - AAC de Landisacq, le 27/05)
- Tour de plaine « Lin et Chanvre bio » (Lin et Chanvre Bio ; le 28/05 à Colombiers sur Seullès (14))
- Cafés installation-transmission (Réseau des CIVAMS Normands et ARDEAR ; le 06/06 à La Ferté-Macé et le 25/06 à Putanges le Lac)
- Démonstration du robot binage Cyclair (CUMA Normandie, le 10/06 à Bagnoles de l'Orne)
- Webinaire « Cultiver sans glyphosate » (Chambre d'agriculture, le 24/10/2025)

- Programme de formations autour des pratiques de gestion hivernales du bocage (PNRNM ; du 20/11/2025 au 19/02/2026)
- Invitation aux formations organisées dans le cadre des MAEC (SDE, cf. Actions transversales -n°2)

Les informations des animations référencées ci-dessus ont été complétées tout au long de l'année par l'apport d'informations techniques et concernant les dispositifs d'aides financières existantes ainsi que les évolutions de la réglementation, par la technicienne MAEC/agricole du SDE.



AAC de Saint-Hilaire le Châtel & AAC de Dame-Marie 1 (La Renardière) – AELB

Dans l'attente de pourvoir le poste d'animateur en charge d'animer les démarches sur ces deux AAC, l'équipe « captages prioritaires » du SDE s'est limitée à participer aux COPIL de chacun des CTEau / ATEau correspondant.

Action 1 : CTEau Sarthe Amont

Contexte

Le programme d'actions visant à réduire les pollutions diffuses au captage de Contre-bas du bourg, à Saint-Hilaire le Châtel, est inclus à la programmation du CTEau Sarthe amont 2024-2026, porté par l'Etablissement Territorial Public de Bassin (ETPB) Sarthe Amont. Chaque année, un comité de pilotage est organisé pour permettre une transversalité entre les actions des différents maîtres d'ouvrages et anticiper le déroulement de l'année suivante.

Travail réalisé

Le 13/11/2025 un COPIL s'est réuni. L'animatrice du SDE a présenté les réalisations 2025 (cf. annexe 59) :

- Suivi analytique de la qualité de l'eau brute ;
- Formation des élus aux outils de prévention des pollutions diffuses ;
- Ouverture d'un stage de 6 mois (non pourvu)

Syndicat
Départemental
de l'Eau de l'Orne

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Protection de l'eau contre les pollutions diffuses

- Estimation des émissions de nitrates
- Diagnostic individuel d'exploitation
- Concertation et proposition d'actions

Equipe Captages Prioritaires

Référente technique : Marine VINOT

27, bd de Strasbourg, 61000 ALENCON
vinot.marine@orne.fr - 06 02 08 18 67

Offre de stage 6 mois

Ingénieur.e agronome

Début du stage à partir du 01/03/2025
Possibilité d'adopter la période de stage selon cycle d'études

Missions du stage

- ✓ Valoriser le suivi de pratiques de fertilisation azotée et d'interculture (3 campagnes disponibles au minimum) et l'étude agro-pédologique conduites dans l'Aire d'Alimentation d'un Captage (AAC) routier pour estimer les émissions d'azote diffus vers la ressource en eau
- ✓ Actualiser les diagnostics individuels de 8 à 12 exploitations et envisager les modifications de pratiques et rotations culturales qui permettraient d'abaisser la pression azote au sein de cette même AAC
- ✓ Conduite de réunions de concertation : présentation des résultats aux exploitations, animation d'un atelier Mission EcoPhyto, définition collective d'actions individualisées et des conditions de réussite

Un travail similaire peut être proposé sur un autre territoire, pour un second stagiaire si plusieurs candidats sont intéressés.

Profil du ou de la stagiaire

- ✓ 5^{ème} année d'étude d'agronomie (Ingénieur.e ou M2)
- ✓ Option « Agroécologie »
- ✓ Connaissance des enjeux de qualité de l'eau potable
- ✓ Sens de la concertation et de l'organisation
- ✓ Bonne capacité d'analyse et rédactionnelle
- ✓ Pratique du JRG (OGIR)
- ✓ Permis B nécessaire (véhicule de service)

Equipe de 4 personnes

Participation possible aux animations des collègues si souhaité

Gratification : Minimum Légal
Au 1^{er} janvier 2024 : 4,35 €/heure
Versement par virement bancaire
Temps de travail : 35h / semaine

Si ce stage vous intéresse, envoyez CV et lettre de motivation à vinot.marine@orne.fr
Plus de renseignements : www.rde61.fr

Action 2 : CTEau Huisne Amont

Contexte

Le programme d'actions visant à réduire les pollutions diffuses au captage de La Renardière, à Dame-Marie, était inclus à la programmation du CTEau Huisne amont 2023-2025, porté par l'Etablissement Territorial Public de Bassin (ETPB) Sarthe Amont et le PNR du perche. Chaque année, un comité de pilotage est organisé pour permettre une transversalité entre les actions des différents maîtres d'ouvrages et anticiper le déroulement de l'année suivante.

Travail réalisé

Le 23/06/2025 un COPIL s'est réuni. L'animateur du SDE a présenté les réalisations 2023-2025, dressant le bilan du CT (cf. Annexe 60).

Sur cette AAC, un nouveau programme devra annexer le nouvel ATEau Huisne amont 2026-2031. La nouvelle animatrice recrutée en février 2026 aura cette charge. Il est attendu également qu'elle se rapproche de la Chambre d'agriculture qui accompagne 3 exploitations (48% de la SAU de l'AAC) dans le cadre d'un projet Desherb'O pour travailler conjointement à la préservation de la ressource et mutualiser les efforts.



Contact : Marine VINOT

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

27 bd de Strasbourg 61000 ALENCON

Tel : 02 33 29 99 61 / Mail : sde61@orne.fr

Site internet : www.sde61.fr